



Fondation de France

Les fondations et fonds de dotation en France

Enquête nationale
2001-2022 | Sixième édition

Une étude menée avec la collaboration du Bureau des associations
et fondations du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

SOMMAIRE

Éditorial	3
Avant-propos	4
Introduction	6
Méthodologie	8
Résultats de l'enquête nationale Fondations et fonds de dotation	
1. De la création aux actions des fonds et fondations	12
2. Indicateurs économiques des fonds et fondations	26
3. Stratégies et évaluation des actions	34
4. Enjeux et rôle de la philanthropie	44
Conclusion	50

Réalisation de l'étude

L'enquête a été réalisée par Anne Cornilleau (responsable d'études à l'Observatoire de la philanthropie) et Adèle Pellet (chargée de mission à l'Observatoire de la philanthropie). Le traitement et les calculs des données économiques ont été réalisés par Viviane Tchernonog (chercheuse au Centre d'Économie de la Sorbonne, CNRS – Université Paris 1). Ont contribué à la collecte de données Rim Antoun, Marie-Frédérique Legras, Clara de Parades et Julie Vallat. La prise de contacts et la collecte de données dans les préfectures ont été facilitées par l'appui des fondations régionales de la Fondation de France. Les données concernant les fondations abritées à la Fondation de France ont été traitées par les équipes de la Direction financière. Ont contribué au traitement et à l'analyse Maja Spanu et Angélica Goelkel.

Remerciements

L'Observatoire de la philanthropie remercie le bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer, et en particulier Madame Fabre et Monsieur Leite Ferreira, ainsi que les préfectures, notamment Monsieur Wolff à Paris, pour leur collaboration et leur accueil. Nous remercions grandement les fondations et fonds de dotation qui ont participé à l'enquête par questionnaire et en particulier les personnes ayant accepté de participer aux entretiens et au focus group. Enfin, nous souhaitons remercier les fondations abritantes et l'Institut de France qui ont accepté de nous transmettre des données ou de relayer le questionnaire auprès de leurs fondations abritées.

Éditorial d’Axelle Davezac

La sixième édition de l’enquête nationale sur les fondations et fonds de dotation, réalisée par l’Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France, incite à l’optimisme. En effet, depuis plus de 20 ans, l’engagement des acteurs de la philanthropie n’a cessé de croître, révélant la volonté de la société civile de contribuer à répondre aux grands défis sociaux, environnementaux et économiques de notre société.

Cette enquête met en lumière la place essentielle qu’occupe la philanthropie dans notre société. En dépit d’un contexte socio-économique incertain, le secteur philanthropique poursuit sa progression avec plus de 5 300 organisations actives en 2022. Cette croissance s’accompagne d’un engagement financier majeur pour l’intérêt général, avec près de 15 milliards d’euros en 2021.

L’étude nous rappelle aussi que la philanthropie, bien au-delà des dons financiers, est l’expression d’une véritable culture de la solidarité et de l’engagement. Les philanthropes, qu’il s’agisse de particuliers, de familles ou d’entreprises, mobilisent leurs compétences et leurs réseaux pour donner vie aux projets qu’ils soutiennent. C’est cette synergie entre les ressources financières et les savoir-faire qui permet l’émergence d’initiatives innovantes et in fine, d’avoir un impact durable sur notre société.

Ainsi, l’enquête 2023 s’attache à mettre en lumière le rôle des fondations et des fonds de dotation dans la réponse aux grands enjeux contemporains. Ces structures permettent à des projets d’envergure de voir le jour et de se développer, et ce, dans tous les domaines de l’intérêt général. Si l’action sociale reste le premier domaine d’intervention, il faut souligner la montée en puissance de l’environnement et le développement des actions à l’échelle d’un territoire, tant en France qu’à l’international.

Véritable laboratoire d’expérimentation pour trouver des solutions nouvelles, porte-parole des acteurs de terrain, la philanthropie se situe à la croisée des actions d’intérêt général, où elle joue à la fois un rôle de facilitateur, de catalyseur, de créateur de liens, en complémentarité avec l’action publique. Face aux nombreux défis à relever, notre monde a plus que jamais besoin de philanthropie.

Axelle DAVEZAC
Directrice générale de la Fondation de France

Avant-propos de Naïma Moutchou

Je suis ravie de pouvoir introduire cette publication de la 6^{ème} édition de l'enquête Fondations et fonds de dotation. Cette nouvelle édition permet de prendre du recul sur les évolutions de ce secteur depuis 20 ans et la première édition de l'enquête. L'étude souligne la capacité des acteurs de la philanthropie à défricher de nouveaux sujets et à expérimenter des solutions et des dispositifs. Et confirme l'importance de la collaboration avec le secteur public.

Cette édition met en évidence la croissance du nombre de fondations abritées et de fonds de dotation, avec plus de cinq mille trois cents structures philanthropiques en 2022. Cette hausse se traduit par une activité en croissance portée notamment par les fondations reconnues d'utilité publique. Si l'action sociale reste le premier domaine d'intervention des organisations philanthropiques, suivie de l'art et de la culture, puis de la santé et la recherche médicale, la cause environnementale émerge de plus en plus comme un domaine d'intervention majeur de la philanthropie.

Cette édition souligne l'importance de la philanthropie pour la société, et de la mobilisation de la société civile, des particuliers comme des entreprises, au service de l'intérêt général. Les structures philanthropiques travaillent avec les

acteurs associatifs et sont en prise directe avec les besoins immédiats et à plus long terme d'un monde confronté à des défis sociaux et environnementaux croissants. Elles constituent de véritables laboratoires d'expérimentations des politiques publiques : certaines de leurs initiatives sont parfois reprises par les pouvoirs publics ou deviennent des sources de réflexion pour l'action publique. On voit également émerger des partenariats entre les pouvoirs publics et les fondations, à toutes les échelles et notamment au niveau régional, pour développer des projets communs.

En conclusion, cette nouvelle édition de l'enquête Fondations et fonds de dotation offre une vision à la fois riche et nuancée de l'évolution du secteur et souligne l'importance de la philanthropie dans notre société et son rôle complémentaire à celui de l'action publique. J'invite les lecteurs et lectrices à se plonger dans les résultats détaillés de cette enquête pour découvrir les nombreuses facettes de cette activité essentielle à notre société.

Naïma MOUTCHOU
Vice-présidente de l'Assemblée nationale

Avant-propos

du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

À la lecture de cette enquête toujours aussi riche d'enseignements et à laquelle le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est heureux de collaborer, il ressort que la générosité publique et la philanthropie ne se démentent pas, et ce malgré un contexte de crise, d'inflation et d'incertitudes pour l'avenir. Le constat est donc rassurant.

Depuis la dernière enquête, un certain nombre de nouvelles fondations reconnues d'utilité publique ont vu le jour, marquant l'engagement toujours aussi fort de certains philanthropes pour des champs d'action traditionnels comme le social ou le médico-social, mais également une montée en puissance de thématiques comme la défense de l'égalité des chances et l'écologie, comme nous le constatons au ministère.

Le rôle facilitateur du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, dans l'accompagnement bienveillant des fondations en devenir ou déjà existantes, se confirme et va de pair avec l'affirmation de son rôle de garant de la reconnaissance d'utilité publique.

Dans la mesure où le secteur philanthropique bénéficie d'avantages fiscaux non négligeables, il incombe au ministère de faire preuve d'une vigilance particulière face aux risques et aux possibles dysfonctionnements. Il en va de la confiance des donateurs et de la défense de la reconnaissance d'utilité publique.

C'est pourquoi le ministère a décidé de renforcer la mission de contrôle des fondations et des fonds de dotation, notamment en se dotant d'outils numériques pour l'enregistrement et le suivi des organismes, et en renforçant la cellule d'analyse et de contrôle administratif et financier du bureau des associations et fondations.

Ce rôle fondamental passe aussi par les représentants de l'Etat dans les fondations reconnues d'utilité publique, porteurs de l'intérêt général.

Cette mission essentielle et très enthousiasmante nous engage. Les représentants de l'Etat sont les sentinelles de l'utilité publique dans les fondations. Ils veillent ainsi à leur pérennité, à leur gouvernance démocratique, à leur transparence financière et à leur bon fonctionnement. Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a donc entrepris de les doter d'outils leur permettant d'accomplir leurs missions de manière approfondie.

Le secteur de la philanthropie, plus particulièrement celui des fondations reconnues d'utilité publique, au regard de leur caractère prestigieux, des effets qui s'attachent à ce statut et de leur impact social et économique, mérite que l'on s'investisse avec constance dans la défense de sa pérennité, tout en sachant s'adapter à ses mutations, ce à quoi le ministère s'emploie avec ferveur et détermination.

Pascale LEGLISE
Directrice des libertés publiques
et des affaires juridiques
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

INTRODUCTION

Définie par la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, la fondation est « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

Le système français des fondations a longtemps été marqué par quatre caractéristiques :

- Le caractère définitif des libéralités, défini par la loi de 1987.
- Le lien avec la puissance publique, par le biais du contrôle *a priori* des créations de fondations par les pouvoirs publics.
- La pérennité de leur action traduite par l'obligation de pérennité des dotations.
- La gouvernance, via un conseil d'administration restreint sans obligation de représentation des contributions.

Toutefois, ces principes déterminants de la genèse du secteur français des fondations et des fonds de dotation ne sont pas figés et ont connu des évolutions depuis sa création.

Evolution des statuts juridiques

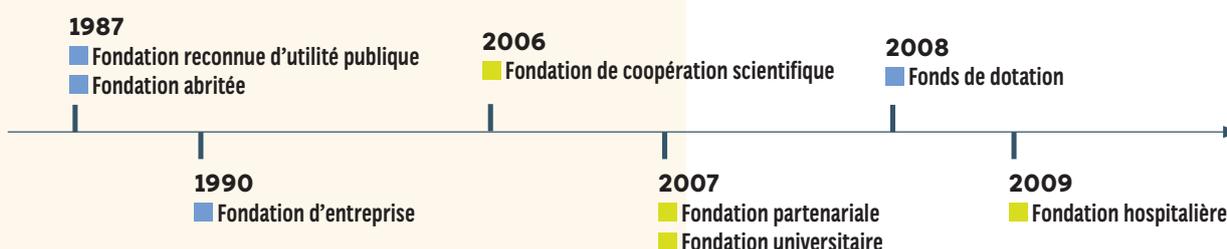
Les fondations et les fonds de dotation forment **un dispositif protéiforme** : ils peuvent émaner de tout type d'acteurs et servir toutes les causes de l'intérêt général¹. Au cours du temps, le secteur a vu apparaître différents statuts juridiques (graphique 1). En 2023, on en dénombre huit qui possèdent chacun des spécificités².

1. Le champ d'activité des organismes d'intérêt général est défini par les articles 200 et 238 bis du code général des impôts (CGI) dans les termes suivants : « œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises » auxquels s'ajoutent des organismes de recherche et d'enseignement, les associations culturelles et les congrégations.

2. www.fondationdefrance.org/images/pdf/etude-fondations-et-fonds-de-dotation.pdf (pp.60-63)

Graphique 1 – Chronologie des différents statuts juridiques

■ Quatre dispositifs généralistes ■ Quatre dispositifs spécialisés



Quatre statuts juridiques généralistes :

- Créée en 1987, la **fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)** est le plus ancien statut juridique. Sa création requiert une autorisation de l'Etat par décret du Premier ministre et un capital initial de 1,5 million d'euros. Très contrôlé, ce type de fondation bénéficie d'avantages fiscaux et patrimoniaux propres au mécénat.
- La **fondation abritée (FA)** est créée sous l'égide d'une fondation abritante qui peut être une fondation reconnue d'utilité publique, une fondation de coopération scientifique ou une fondation partenariale. Sans personnalité morale, elle dispose de l'expertise et des mêmes avantages fiscaux et patrimoniaux de la fondation abritante.
- La **fondation d'entreprise (FE)** est créée par une ou plusieurs entreprises sans dotation initiale mais avec au moins 150 000 euros de flux par quinquennat. Rapide et simple à créer, elle ne peut faire appel qu'à la générosité de ses fondateurs ou des salariés de l'entreprise.
- Le **fonds de dotation (FDD)** se crée sur simple déclaration en préfecture avec un capital initial de 15 000 euros. Contrairement aux autres statuts, le contrôle de création se fait a posteriori. Il possède les mêmes avantages que les fondations reconnues d'utilité publique à l'exception du dispositif de réduction de l'IFI et de la possibilité de recevoir des fonds publics.

Quatre statuts juridiques spécialisés, regroupés sous le nom de "**fondations scientifiques**" dans le corps de l'étude :

- La **fondation de coopération scientifique (FCS)** finance des projets de recherche scientifique. Elle est créée par un ou plusieurs établissements publics de recherche ou d'enseignement supérieur. Ses modalités de création et ses avantages sont similaires aux FRUP.
- La **fondation partenariale (FP)** est créée par un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique sur approbation administrative du recteur de l'académie dans laquelle la fondation a son siège.
- La **fondation universitaire (FU)** est créée sous l'égide d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche. Ses activités doivent être conformes aux missions du service public de l'enseignement supérieur.
- La **fondation hospitalière (FH)** finance des actions de recherche médicale. Elle est créée

par un ou plusieurs établissements publics de santé. Ses règles de fonctionnement sont similaires aux FRUP.

Au-delà des différents statuts juridiques, **le mode opératoire des fondations** est structurant pour analyser les grandes lignes de force du secteur. En effet les fondations françaises peuvent fonctionner selon deux modes opératoires distincts :

- **Les fondations distributives** se consacrent au financement et à l'accompagnement de projets qui leur sont extérieurs par la distribution de subventions à des associations, des institutions ou groupes, et de bourses ou de prix à des personnes physiques (chercheur, étudiant, etc.). Ces fondations sont davantage productrices que simplement des organes financeurs : elles choisissent les projets qu'elles soutiennent et accompagnent leur développement.
- **Les fondations opératrices** mettent en œuvre elles-mêmes des activités via des équipes salariées (gestion d'un musée, d'une maison de retraite, d'un hôpital, etc.).

Un certain nombre de fondations fonctionnent selon un mode mixte qui mêle les deux modes opératoires dans leurs activités.

Développement des fondations et des fonds

Objets philanthropiques peu identifiés dans la société française, les fondations en France ont connu un développement relativement faible et tardif en comparaison avec d'autres pays.

Deux grandes raisons ont concouru à freiner l'émergence des fondations en France. Historiquement, la forte emprise de l'État sur l'intérêt général s'est doublée d'une crainte de voir se développer une concurrence privée. La deuxième explication est le formidable succès du contrat d'association. Consacrée par la fameuse loi de 1901, l'association a connu un développement énorme grâce à son régime de liberté qui lui permet de s'affranchir de moyens financiers et donc d'autorisation pour voir le jour. Tandis que plus de 5 000 fonds et fondations ont émergé d'une tradition multiséculaire, une centaine d'années ont suffi pour créer 1,5 million d'associations.

Souvent confondus avec les associations, les fonds et fondations ont bénéficié d'une meilleure visibilité grâce à la loi de 2014 qui les a introduits officiellement au sein des quatre grandes familles de l'économie sociale et solidaire. ■



MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'inscrit dans une série d'enquêtes menées depuis plus de 20 ans par l'Observatoire de la philanthropie de la Fondation de France. Cette nouvelle édition vient actualiser et enrichir les grands indicateurs – catégorie de fondateurs (entreprises, particuliers, associations, etc.); domaines et échelles d'intervention ; stratégies et modalités d'action ; poids économique (actifs, dépenses, ressources) – et les compléter avec des analyses qualitatives.

L'année de référence pour les indicateurs économiques est 2021, dernière année avec des données financières complètes. Ces données sont complétées par des données qualitatives issues d'un questionnaire en ligne administré en 2022 et d'une série d'entretiens et d'un focus group réalisés au second semestre 2022.

Une enquête en ligne par questionnaire

Un questionnaire en ligne a été envoyé entre le 20 juin et le 31 octobre 2022 à l'ensemble des fonds et fondations en activité en 2021³. Ce questionnaire comprend des questions sur le profil de l'organisation (statut juridique, année de création, profil des fondateurs, mode opératoire, etc.), son objet et activité (public visé, échelle d'intervention, etc.), sa stratégie, sa gouvernance, ses éléments financiers (bilan, ressources, dépenses, etc.).

Ce sont finalement **502 fonds et fondations** qui **ont répondu au questionnaire**, soit un **taux de participation spontanée de près de 10 %**.

Une collecte en préfectures, au ministère de l'Intérieur et au Journal officiel

Pour compléter les données reçues par l'enquête via le questionnaire, des collectes en préfectures et au ministère de l'Intérieur ont eu lieu au second semestre 2022.

La collecte de données en préfectures avait pour objectif principal d'actualiser le taux d'activité des fonds de dotation⁴ qui avait été estimé à 60 % lors de la précédente édition. Ce statut juridique facile à créer (dotation initiale de 15 000 euros⁵) a

3. La liste des fondations et fonds de dotation a été établie à partir du recensement de l'Observatoire de la philanthropie mis à jour régulièrement. Les structures ont été contactées par email et par courrier postal quand aucun email n'était disponible ou laissé sans réponse.

4. Les FDD ont pour obligation de publier tous les ans leurs comptes au JO et de les envoyer à leur préfecture de rattachement accompagnés d'un rapport d'activité.

5. Avant 2014, aucun apport de capital n'était nécessaire à la création d'un FDD. Devant le nombre de FDD vides et n'arrivant pas à mobiliser les financements, le seuil minimum de 15 000 euros a été introduit par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014.

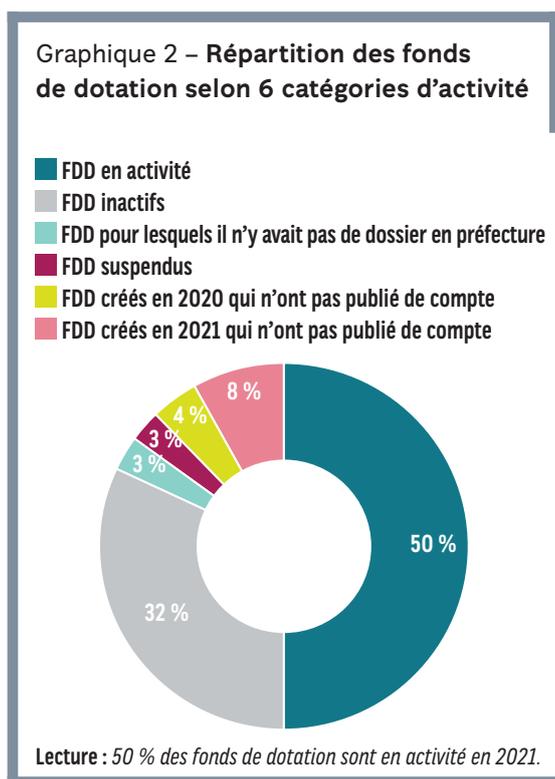
connu un vif engouement depuis son introduction en 2008 avec un taux de création plus important que celui des autres statuts juridiques. Or, plusieurs travaux et sources ont très tôt indiqué que de nombreux fonds de dotation sont vides ou inactifs.

Pour calculer le taux d'activité des fonds de dotation, l'ensemble des préfetures ont été contactées. Quinze préfetures, qui concentrent à elles seules 60 % des fonds de dotation, ont répondu favorablement.

La collecte s'est faite de deux façons :

- Collecte physique dans 6 préfetures : Bouches-du-Rhône, Gironde, Hauts-de-Seine, Paris, Rhône et Yvelines.
- Données envoyées par 9 préfetures : Aisne, Essonne, Haute-Garonne, Ile-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Pyrénées-Atlantiques, Réunion, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

Ces collectes ont permis de récupérer des informations sur l'activité de 2 239 fonds de dotation sur les 3 742 recensés par l'Observatoire de la philanthropie. Les données de la préfeture de Paris ont été traitées à part et ajoutées à l'extrapolation réalisée à partir des 14 autres préfetures pour l'ensemble des départements hors Paris⁶. Pour calculer ce taux d'activité, les fonds de dotation ont été classés en 6 catégories selon la répartition ci-dessous (graphique 2) :



Le taux d'activité inclut les fonds de dotation en activité⁷, ceux créés en 2021 qui n'ont pas publié de compte, la moitié des fonds de dotation pour lesquels il n'y avait pas de dossier en préfeture⁸ et la moitié de ceux créés en 2020 qui n'ont pas publié de comptes.

Ce **taux d'activité de 62 %** reste **très proche de l'estimation de la précédente édition** de l'étude, mais se base sur **un nombre plus important de fonds de dotation**.

Par ailleurs, cette collecte en préfetures et une collecte complémentaire à partir du Journal officiel ont permis de **compléter certaines données générales** (type de fondateurs, mode opératoire, domaines d'intervention, publics cibles) **et financières pour l'année 2021 de 1216 fonds de dotation**.

De la même façon, les FRUP, les fondations d'entreprise et les fondations scientifiques ont fait l'objet d'une collecte complémentaire à partir des comptes disponibles au Journal officiel et à partir des sites des fondations. **Les FRUP ont également fait l'objet d'une collecte auprès du bureau des associations et fondations du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer**, indispensable pour obtenir le taux de représentation de 66 % de cette catégorie juridique qui, par ailleurs, représente la part la plus importante du poids économique du secteur. Finalement, **les données générales et financières de 326 FRUP, 66 fondations d'entreprise et 23 fondations scientifiques ont pu être ajoutées à l'échantillon de l'enquête**.

Par ailleurs, plusieurs fondations abritantes ont complété les données pour leurs fondations abritées, permettant de renforcer encore l'échantillon.

6. Les FDD sont fortement concentrés à Paris et leur taux d'activité y est plus important que ceux des autres préfetures.

7. Les FDD en activité incluent ceux qui ont publié leurs comptes en 2021 ou ont publié la moitié de leurs comptes entre 2017 et 2020, en tenant compte de leur date de création.

8. Pour ces cas, aucune information n'était disponible, hormis l'annonce de création au Journal officiel. Pour ces FDD, ils peuvent avoir été dissous, suspendus ou encore transférés dans un autre département sans que cela soit notifié. C'est pourquoi une partie est considérée en activité.

Echantillon obtenu et extrapolation

Au total, l'enquête nationale porte sur **3 060 fonds et fondations, soit un taux de représentation de 59 %** de l'ensemble du secteur.

Tableau 1 – Effectifs et taux de représentation des statuts juridiques dans l'enquête

Statut	Effectif 2021*	Echantillon	Taux de représentation
FRUP	642	421	66 %
FE	433	112	26 %
FA	1 669	1 002	60 %
FCS, FP, FU, FH	112	47	42 %
FDD en activité	2320	1 478	64 %
Total fonds et fondations	5 176	3 060	59 %

Lecture : 66 % des FRUP font partie de l'échantillon.

* Sont comptabilisés tous les fonds et fondations en activité créés avant le 31 décembre 2021.

Abréviations

FRUP : fondation reconnue d'utilité publique
FE : fondation d'entreprise
FA : fondation abritée
FDD : fonds de dotation
FCS : fondation de coopération scientifique
FH : fondation hospitalière
FP : fondation partenariale
FU : fondation universitaire

Les données présentées dans l'étude ont fait l'objet d'un redressement⁹ de façon à refléter la répartition des fondations selon le statut juridique.

Pour les données économiques, le redressement par statuts juridiques n'est pas suffisant pour obtenir des résultats robustes. Ceci implique de pouvoir passer des valeurs moyennes observées dans l'échantillon à des grandeurs mesurant l'ensemble du secteur.

Le passage des indicateurs économiques obtenus à des grandeurs pour l'ensemble du secteur s'est effectué à 3 niveaux :

- Le champ des fondations abritées a fait l'objet d'une méthodologie particulière : les indicateurs du champ ont été construits séparément à partir de données synthétiques fournies par 4 fondations abritantes portant sur 949 fondations abritées ; les données des 691 autres fondations abritées ont été extrapolées sur la base des informations apportées par les premières.
- Les données concernant 25 fondations de très grande taille dont la prise en compte pouvait déformer les moyennes observées sur l'échantillon ont été traitées séparément à partir des grandeurs réelles.
- Les indicateurs concernant les autres fondations – hors fondations abritées et hors 25 grandes fondations – ont été construits à partir d'extrapolations effectuées sur la base des moyennes obtenues par traitement de l'échantillon

Pour obtenir une meilleure précision des estimations, les extrapolations ont été effectuées à partir de plusieurs segments du champ des fonds et fondations construits en fonction des indicateurs à mesurer :

- 6 segments constitués par la catégorie juridique pour le calcul des actifs, du total des dépenses et des ressources, avec une ventilation entre FRUP de plus de 10 salariés et FRUP de moins de 10 salariés ;
- 12 segments pour les calculs constitués par le mode opératoire majoritaire et la catégorie juridique ;
- 22 segments pour les calculs portant sur le domaine d'activité, constitués par le secteur d'activité principal et un regroupement des catégories juridiques.

A noter que les fondations scientifiques (fondations de coopération scientifique, les fondations universitaires, les fondations partenariales et les fondations hospitalières) ont été regroupées pour des motifs liés à leurs effectifs et en raison d'un certain nombre de similitudes entre ces statuts.

La mesure des indicateurs économiques s'est effectuée à partir du compte de résultat et s'entend ici hors fonds dédiés.

9. Il s'agit d'un traitement statistique permettant de pondérer certaines catégories, ici les statuts juridiques, selon la répartition existante dans la population totale initiale, ici le secteur des fondations. On peut aussi parler de pondération.

Les entretiens et le focus group

En parallèle de la collecte de données par questionnaire, 13 entretiens individuels ont été réalisés avec pour objectif de **comprendre comment les fondations construisent et mettent en œuvre leur stratégie**.

Les entretiens ont été menés avec :

- Aurélie Bellemin, déléguée générale de la fondation Solidarités by Crédit Agricole Centre-est
- Antoine Bogaerts, directeur de la philanthropie de l'Institut Pasteur
- Elisabeth Caillet, coordinatrice du comité scientifique de la Fondation Lilian Thuram
- Céline Dheedene, directrice exécutive de la Fondation Université Côte d'Azur
- Jean-Pierre Duponchelle, président du fonds de dotation Citoyens Solidaires
- Bernard Evain, fondateur de la Fondation Janine Evain
- Albane Godard, directrice générale de la Fondation GoodPlanet
- Franck Harri, responsable administratif et financier de l'Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse
- Pascale Rousseau-Dewambrechies, fondatrice de la fondation L'Accompagnatrice
- Marcela Scaron, secrétaire générale de la Fondation Macif
- Estelle Verdureau, déléguée générale de la Fondation Up
- Christophe Vernier, secrétaire général de la Fondation Crédit Coopératif
- Véronique Vezin, directrice du développement de la Fondation Tara Océan

Par ailleurs, un focus group réunissant 10 dirigeants et dirigeantes ou membres du conseil d'administration de fonds ou fondations avait pour but de **dessiner les grands enjeux et perspectives du secteur de la philanthropie**.

Liste des 10 membres du focus group :

- Sylviane Balustre d'Erneville, directrice générale du Fonds L'Oréal pour les femmes
- Armand de Boissiere, secrétaire général de la Fondation Bettencourt-Schueller
- Jean-Marie Destrée, délégué général adjoint de la Fondation Caritas France
- Elisabeth Elkrief, directrice générale de la Fondation AlphaOmega
- Romain Le Chéquer, directeur de la Fondation Pierre Bellon
- Alexia Maury-Segard, déléguée générale du fonds de dotation Après Demain
- Marina Poiroux, directrice de la Fondation Léa Nature
- Pascal Vinarnic, président de la Fondation Demeter
- Lorraine Vincenot, directrice générale du fonds de dotation Chœur à l'ouvrage
- Fondation X souhaitant rester anonyme

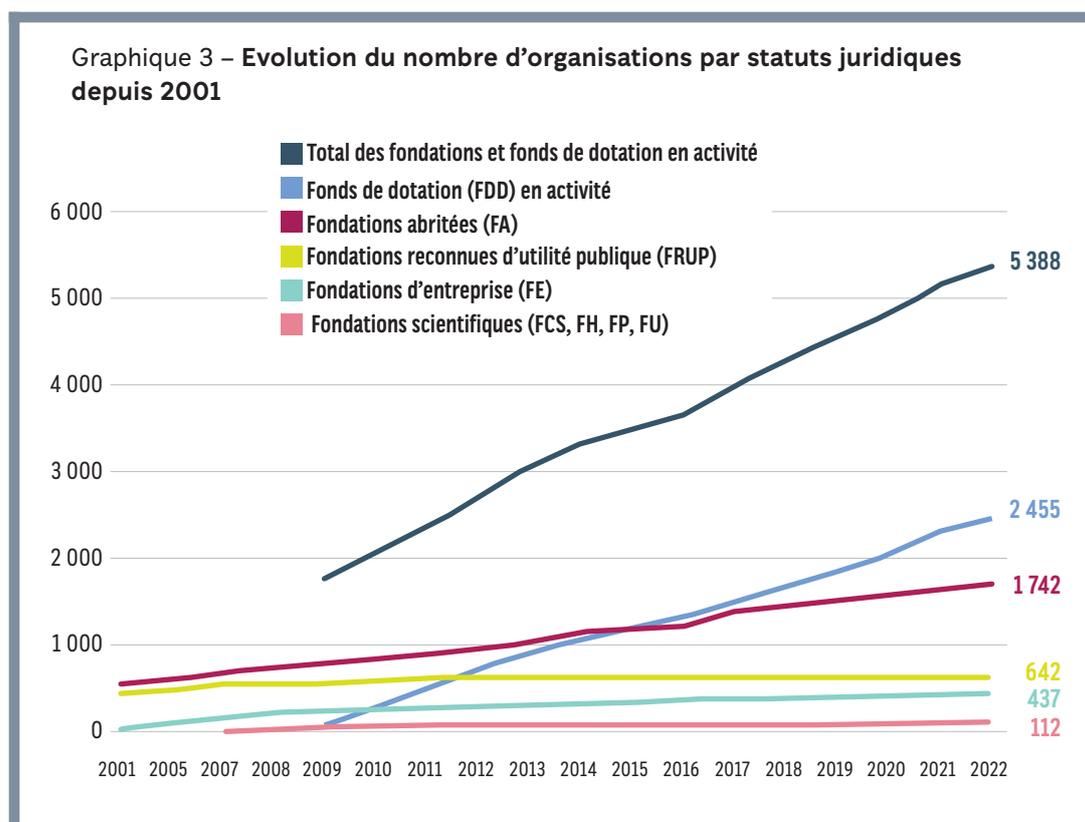
1.

DE LA CRÉATION AUX ACTIONS DES FONDS ET FONDATIONS

Les particuliers constituent plus de la moitié des fondateurs (52 %) à l'origine des structures philanthropiques, devant les entreprises et les associations. Leur premier domaine d'intervention est l'action sociale, devant les arts et la culture. Les actions visent de plus en plus un périmètre local, avec d'ailleurs une très forte concentration en Île-de-France qui accueille de nombreuses fondations abritées. Confirmant la même tendance depuis les années 1970, le mode distributif reste nettement majoritaire.

La croissance du secteur portée par les fonds de dotation et les fondations abritées

Lors de la première édition de l'enquête nationale sur les fondations, seuls trois statuts juridiques existaient - les FRUP, les fondations abritées et les fondations d'entreprise - et l'Observatoire de la philanthropie dénombrait alors 1109 fondations. **En 2022, huit statuts juridiques** coexistent et **plus de 5300 fonds et fondations** sont en activité en France, soit **cinq fois plus qu'il y a vingt ans** (graphique 3). **Cette croissance très forte** du nombre de structures philanthropiques au cours des deux dernières décennies **est portée essentiellement par deux statuts juridiques : les fondations abritées et les fonds de dotation**. Ces deux statuts représentent plus des $\frac{3}{4}$ des fonds et fondations en France en 2022, et ont connu depuis 2018 des **taux de croissance annuels moyens de 3 % pour les fondations abritées et de 8 % pour les fonds de dotation**. A l'inverse, le nombre de FRUP et de fondations d'entreprise est stable depuis la dernière édition



Lecture : Le nombre total des fondations et fonds de dotation en activité en France en 2022 est de 5 388.

de l'enquête Fondations et fonds de dotation. **Les statuts de fondations scientifiques** (fondation universitaire, fondation partenariale, fondation de coopération scientifique et fondation hospitalière) ont connu une **croissance annuelle de 4 %** en moyenne au cours des 5 dernières années avec toutefois un nombre absolu de 112 fondations en 2022, bien en deçà des fondations abritées (1742) et des fonds de dotation en activité (2455).

Le dynamisme du secteur se traduit par des créations constantes de fonds et fondations, plus importantes que le nombre de dissolutions. **La majorité des fonds et fondations en activité en 2022 ont été créés depuis une dizaine d'années** : un quart ont été créés depuis 2018 et ce sont même 69 % qui l'ont été depuis 2010. **Cette dynamique touche particulièrement les fonds de dotation et les fondations abritées.** Toutefois, si le statut de FRUP est le plus ancien, avec près d'un quart d'entre elles créées avant 1945, 40 % ont été créées depuis les années 2000 (tableau 2).

Tableau 2 – Répartition des statuts juridiques par périodes de création

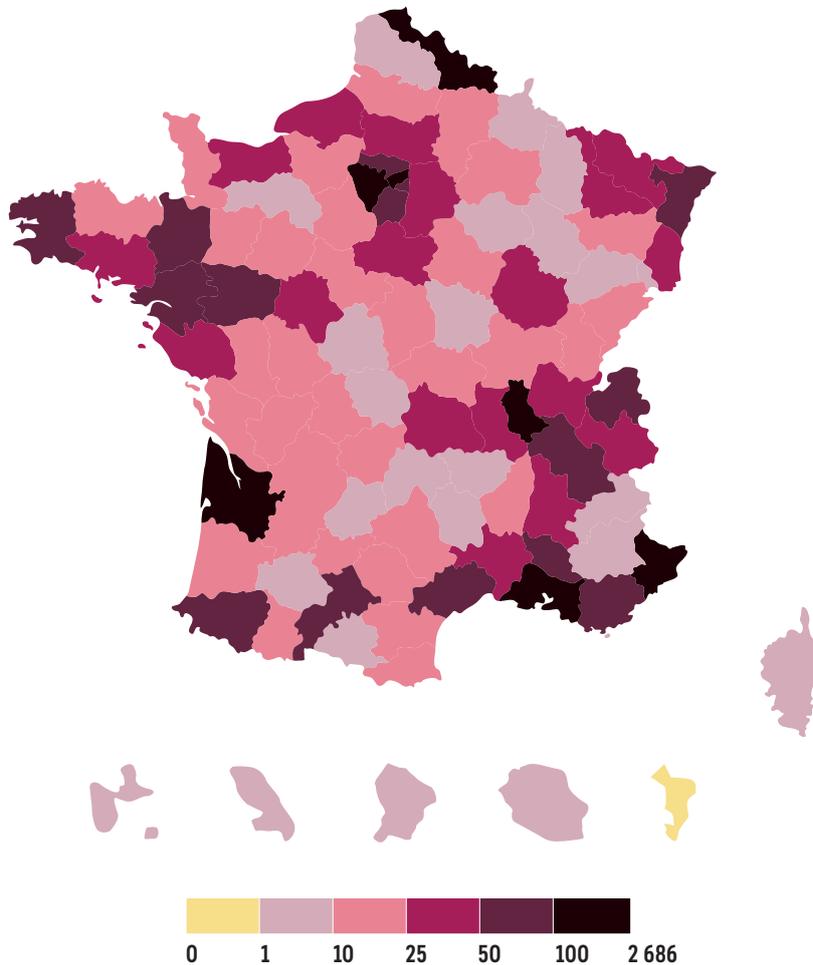
	FRUP	FE	FA	FCS, FU, FP, FH	FDD	Total
Avant 1945	23 %					3 %
De 1945 à 1979	16 %		5 %			3 %
De 1980 à 1999	22 %	13 %	22 %			11 %
De 2000 à 2009	18 %	38 %	19 %	30 %	4 %	14 %
De 2010 à 2017	17 %	35 %	34 %	51 %	59 %	44 %
2018 et plus	4 %	14 %	20 %	19 %	37 %	25 %
Total/répondants	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : 23 % des FRUP ont été créées avant 1945.

Abréviations

FRUP : fondation reconnue d'utilité publique
FE : fondation d'entreprise
FA : fondation abritée
FDD : fonds de dotation
FCS : fondation de coopération scientifique
FH : fondation hospitalière
FP : fondation partenariale
FU : fondation universitaire

Graphique 4 – Répartition géographique des fonds et fondations en 2022



Lecture : Les Hauts-de-Seine comptent plus de 100 fonds et fondations en 2022.

Réalisée avec Khartis 2.3.0, fonds de carte OpenStreetMap

Toujours une très forte concentration en Île-de-France

La répartition des fonds et fondations sur le territoire français est semblable à l'édition précédente. **La très forte concentration en région parisienne persiste, particulièrement à Paris qui rassemble 40 % des fonds et fondations fin 2022** (graphique 4). La forte surreprésentation des fondations à Paris est étroitement liée à la localisation des fondations abritées. Celles-ci sont

le plus souvent rattachées à l'adresse du siège de leur structure abritante, quand bien même elles agissent opérationnellement dans un autre département. Or les fondations abritantes sont majoritairement localisées à Paris.

Plus de trois quart des départements comptent moins de 50 fonds et fondations et, hors Paris, 8 départements comptent plus de 100 fonds et fondations : les Hauts-de-Seine, le Rhône, les Bouches du Rhône, le Nord, la Gironde, les Yvelines, la Seine-Saint-Denis et les Alpes-Maritimes.

Les particuliers, toujours majoritairement à l'origine des fonds et fondations

Les particuliers restent le profil de fondateurs le plus répandu : **en 2022, 52 % des structures philanthropiques ont été créées par des particuliers**, contre 48 % en 2018 (graphique 5).

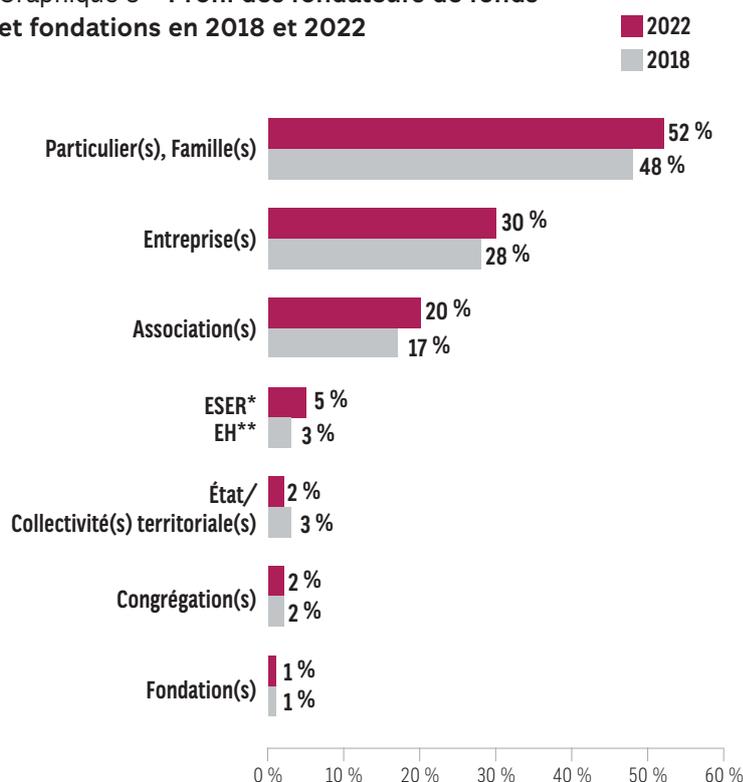
En termes de profils des particuliers à l'origine des fonds et fondations, **les hommes sont majoritaires (56 %)** et les femmes sont donc présentes dans moins d'un cas sur deux (44 %, voir graphique 6). Il faut noter toutefois leur présence plus forte dans les fondations les plus récentes : il y a **47 % de femmes fondatrices dans les créations depuis 2018** contre 42 % pour les créations antérieures.

Si les fondateurs et fondatrices sont majoritairement âgés de plus de 50 ans (graphique 6), on compte de plus en plus de fondateurs et fondatrices âgés de moins de 35 ans : en 2018, ils étaient 10 % parmi l'ensemble des particuliers fondateurs, alors qu'ils sont aujourd'hui 14 %. Ceci est dû à un rajeunissement global des fondateurs et fondatrices, mais aussi au fait que de plus en plus de fondations familiales incluent plusieurs générations.

Après les particuliers, viennent **les entreprises, fondatrices de 30 % de fonds et fondations puis les associations, présentes dans une structure sur cinq**, part légèrement plus forte qu'en 2018.

Les entreprises à l'origine des fonds et fondations sont issues en premier lieu des secteurs bancaires et financiers (19 %) et des services (19 %), puis des assurances (16 %).

Graphique 5 – Profil des fondateurs de fonds et fondations en 2018 et 2022



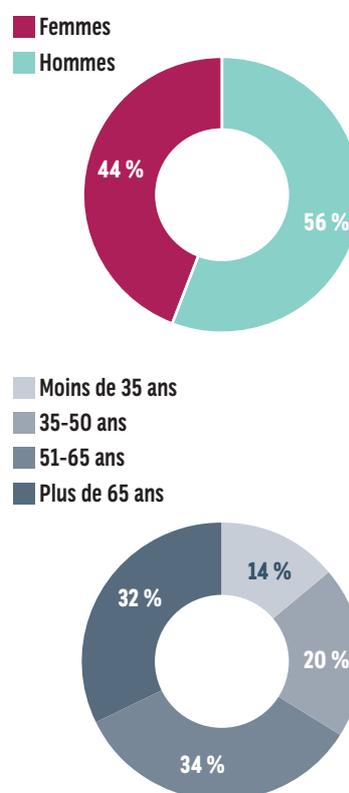
*Etablissement(s) supérieur(s) d'enseignement et de recherche

**Etablissement(s) hospitalier(s)

Lecture : 52 % des fonds et fondations ont été créés par des particuliers ou des familles en 2022 contre 48 % en 2018.

N.B. : Les résultats pour l'année 2018 ont été recalculés de façon à inclure les fonds de dotation.

Graphique 6 – Sexe et âge des particuliers à l'origine des fonds et fondations



Lecture : 56 % des fondateurs particuliers sont des hommes et 32 % du total des fondateurs (hommes et femmes) ont plus de 65 ans.

Des différences notables existent selon les statuts juridiques comme l'indique le tableau 3. **Les fondations abritées apparaissent comme le statut privilégié des particuliers et des familles** puisqu'ils sont présents dans 72 % des cas. Les FRUP et les fonds de dotation sont également majoritairement créés par des particuliers (respectivement 56 % et 48 %), et les associations forment le second profil de membres fondateurs pour ces deux statuts, présentes dans près d'un cas sur trois. Les entreprises sont, quant à elles, présentes dans une fondation abritée sur cinq et dans un fonds de dotation sur quatre.

L'analyse de l'évolution des profils de fondateurs par période de création des fonds et fondations fait apparaître la part de plus en plus forte des entreprises parmi les fondateurs : **une structure sur cinq créée avant 2010 comptait une entreprise à sa création, contre une sur trois pour celles créées après 2018** (tableau 4). Cette tendance concerne essentiellement les fonds de dotation et les fondations abritées et se confirme pour les fonds et fondations créés depuis 2020, année de la crise sanitaire Covid pendant laquelle les entreprises se sont fortement mobilisées au service de l'intérêt général.

Tableau 3 – Répartition des profils de fondateurs par statuts juridiques

	FRUP	FA	FE	FDD	FCS, FU, FP, FH	Ensemble
Particulier(s), Famille(s)	56 %	72 %		48 %		52 %
Entreprise(s)	13 %	22 %	100 %	25 %	22 %	30 %
Association(s)	32 %	10 %		31 %	6 %	20 %
Établissement(s) supérieur(s) d'enseignement et de recherche Établissement(s) hospitalier(s)	6 %	1 %		4 %	95 %	5 %
État /Collectivité(s) territoriale(s)	8 %	1 %		2 %	18 %	2 %
Fondation(s)	9 %	1 %		1 %		2 %
Congrégation(s)	4 %	0 %	4 %	2 %		1 %
Total/répondants	128 %	107 %	100 %	113 %	141 %	112 %

Lecture : 56 % des FRUP ont été créés par des particuliers ou des familles.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % puisque les fonds et fondations peuvent être créés par plusieurs types de fondateurs.

Abréviations

FRUP : fondation reconnue d'utilité publique

FE : fondation d'entreprise

FA : fondation abritée

FDD : fonds de dotation

FCS : fondation de coopération scientifique

FH : fondation hospitalière

FP : fondation partenariale

FU : fondation universitaire

Tableau 4 – Répartition des profils de fondateurs selon la période de création du fonds ou de la fondation

	Avant 2010	2010-2017	2018 et après	Dont 2020 et après
Particulier(s), Famille(s)	65 %	49 %	50 %	48 %
Entreprise(s)	21 %	24 %	32 %	35 %
Association(s)	14 %	26 %	21 %	19 %
Établissement(s) supérieur(s) d'enseignement et de recherche/ Établissement(s) hospitalier(s)	3 %	5 %	4 %	4 %
État /Collectivité(s) territoriale(s)	4 %	2 %	1 %	1 %
Fondation(s)	1 %	1 %	1 %	1 %
Congrégation(s)	3 %	2 %	1 %	0 %
Total/répondants	111 %	109 %	110 %	108 %

Lecture : 48 % des fonds et fondations créés après 2020 comptent, parmi leurs fondateurs, des particuliers ou des familles.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % puisque les fonds et fondations peuvent être créés par plusieurs types de fondateurs.

Les différentes motivations à l'origine des créations

Les motivations à l'origine de la création d'une fondation ou d'un fonds sont multiples. **La première motivation citée dans l'enquête est la défense d'une cause ou d'un engagement spécifique** (tableau 5), quel que soit le statut juridique, et quel que soit le type de fondateurs.

Tableau 5 – Répartition des motivations par statuts juridiques

	FA	FRUP	FE	FDD	Ensemble	FCS, FU, FP, FH
Défendre une cause ou un engagement spécifique	49 %	77 %	57 %	72 %	71 %	63 %
Rendre à la société	32 %	11 %	32 %	24 %	25 %	
Rendre visible, structurer l'engagement de l'entreprise	17 %	(n.s.)	57 %	10 %	21 %	(n.s.)
Par tradition familiale ou projet familial	24 %	8 %	(n.s.)	13 %	13 %	
Pour les collaborateurs	12 %	(n.s.)	24 %	(n.s.)	10 %	
En complément avec la stratégie RSE	9 %	(n.s.)	32 %	5 %	9 %	
A la suite d'un événement de l'histoire personnelle	15 %	8 %	(n.s.)	5 %	7 %	
Simplifier ou diversifier les ressources (appel à générosité, legs, etc.)		(n.s.)		7 %	6 %	37 %
Pérenniser une association, un patrimoine culturel ou artistique		(n.s.)		2 %	2 %	
Total/répondants	158 %	104 %	202 %	138 %	164 %	100 %

Lecture : 49 % des fondations abritées citent comme motivation pour créer leur fondation la défense d'une cause ou un engagement spécifique. (n.s.) : non significatif

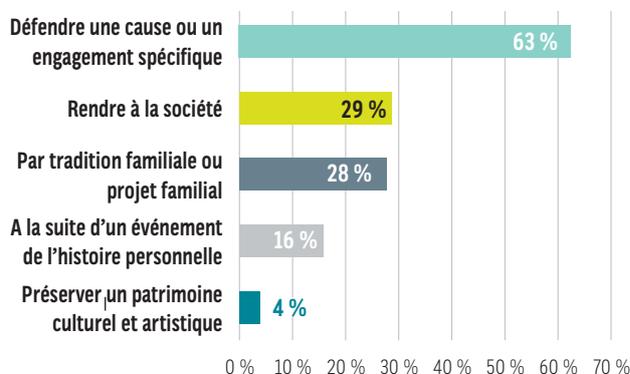
Les effectifs sont faibles pour cette question et ces fondations, les résultats sont à prendre avec précaution.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % puisque les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs éléments de réponses.

Après la défense d'une cause ou un engagement spécifique (graphique 7), **la motivation des particuliers est souvent guidée par la volonté de rendre à la société (29 %) ou par une tradition ou un projet familial (28 %)**, comme en témoigne un des fondateurs de la Fondation Janine Evain, fondation abritée familiale créée pour rendre hommage à leur mère/femme décédée :

“ La fondation a été créée en mémoire de ma mère qui s'est toujours beaucoup occupée des enfants. Par conséquent, nous avons décidé de créer une fondation qui s'intéresse et qui s'adresse aux jeunes. Ma mère a passé beaucoup de temps, en particulier dans les années 60-70, à Aubervilliers, dans les bidonvilles auprès des enfants.”

Graphique 7 – Motivations citées par les particuliers à l'origine de fonds et fondations



Lecture : 63 % des particuliers citent comme motivation pour créer leur fondation ou fonds la défense d'une cause ou un engagement spécifique pour créer des fondations.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % puisque les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

Un événement de l'histoire personnelle est également souvent cité par les particuliers (16 %), événement qui peut revêtir des formes diverses, que ce soit le décès d'une personne, comme pour la Fondation Janine Evain, ou une maladie qui touche le fondateur, la fondatrice ou son entourage, ou encore une rencontre marquante, comme cela a été le cas pour la création de la Fondation Lilian Thuram :

« J'étais directrice des expositions au Musée de l'Homme et c'est ainsi que nous avons fait la connaissance de Lilian Thuram. En voyant l'exposition (...) « Tous parents, tous différents », il a décidé de créer une fondation pour essayer de développer l'ensemble des connaissances autour de la question de la différence entre les humains et de l'origine des résistances, des préjugés et préconceptions. »

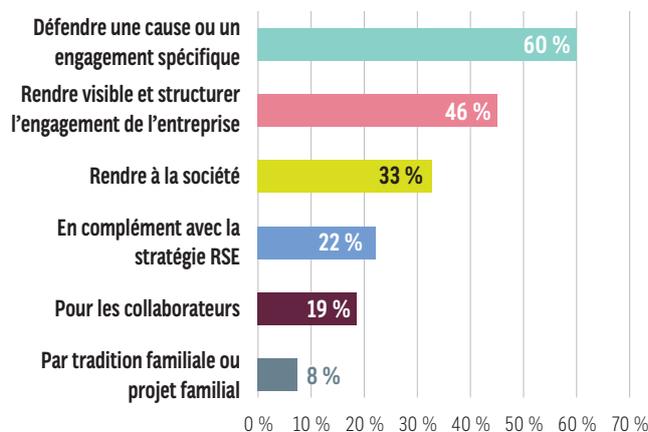
Pour les entreprises, la création d'une fondation permet de rendre visible et de structurer l'engagement de l'entreprise (motivation citée dans 45 % des réponses, graphique 8), **souvent déjà à l'œuvre par des actions de mécénat**, comme par exemple la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre-est :

« Lorsque la fondation a été créée, il a été décidé de l'inscrire dans la lignée de la politique de mécénat de la caisse régionale depuis 20 ans. La caisse régionale faisait du mécénat, traditionnellement du mécénat direct, depuis sa création. »

A l'instar des particuliers, une entreprise sur trois place l'ancrage dans la société au cœur de son projet de création d'une fondation, ainsi en œuvrant pour l'intérêt général, l'entreprise rend à la société. Il s'agit également pour une entreprise sur cinq d'articuler le projet de fondation avec la politique RSE et de le faire pour ses collaborateurs. La fondation UP met l'accent sur les collaborateurs, en construisant le projet de fondation avec eux, et en cohérence avec les activités de l'entreprise :

« C'est une jeune fondation qui, pendant ses cinq premières années, s'est structurée autour d'une politique mécénat coconstruite, au lancement, avec nos salariés pour répondre au mieux à leurs attentes. Nous voulions créer une fondation qui concrétise le travail mené avec les collaborateurs, en accord avec la culture coopérative et les valeurs du groupe Up. »

Graphique 8 – Motivations citées par les **entreprises** à l'origine de fonds et fondations

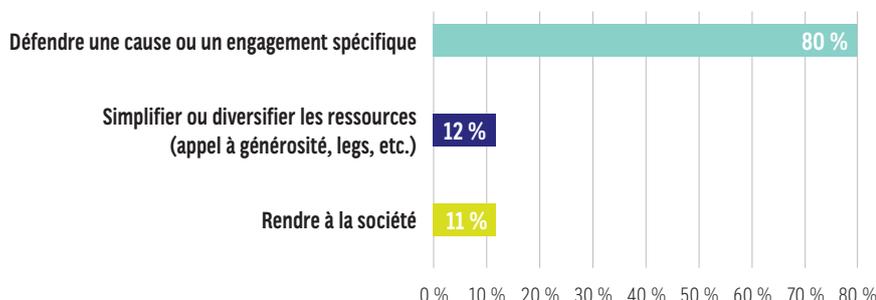


Lecture : 33 % des entreprises citent comme motivation pour créer leur fondation ou fonds la volonté de rendre à la société.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100% puisque les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

Si la motivation des associations fondatrices est très majoritairement la défense d'une cause spécifique (graphique 9), il faut souligner une différence lorsqu'elles créent des FRUP ou des fonds de dotation. Dans le premier cas, il s'agit généralement d'une transformation d'association reconnue d'utilité publique en FRUP, par le biais d'une dévolution d'actifs. L'association disparaît alors dans l'opération. En revanche, lorsqu'une association crée un fonds de dotation, celui-ci ne se substitue pas à elle, mais est plutôt conçu comme un outil de collecte : simplifier ou diversifier les ressources est une motivation souvent évoquée par les associations fondatrices de fonds de dotation, dans des proportions similaires à la motivation de rendre à la société.

Graphique 9 – Motivations citées par les associations à l'origine de fonds et fondations



Lecture : 80 % des associations citent comme motivation pour créer leur fondation ou fonds la défense d'une cause ou d'un engagement spécifique.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % puisque les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

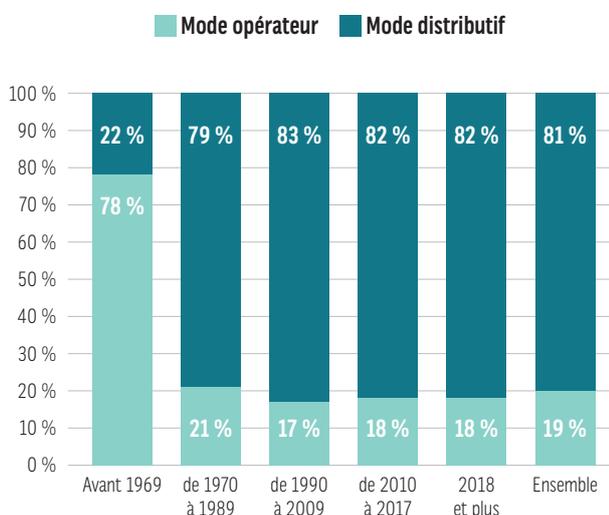
Le mode distributif toujours plébiscité

Les fonds et fondations peuvent agir selon deux modes opératoires pour mettre en œuvre leur objet social : soit en tant que **structures opératrices**, elles mènent directement leurs propres projets ou programmes, soit en tant que **structures distributives**, elles peuvent soutenir financièrement et accompagner des projets ou programmes qui leur sont externes.

Depuis les années 1970, le mode distributif est majoritaire, avec environ 80 % des fondations agissant selon ce mode alors que les fondations opératrices sont prépondérantes pour celles créées avant 1970 (graphique 10).

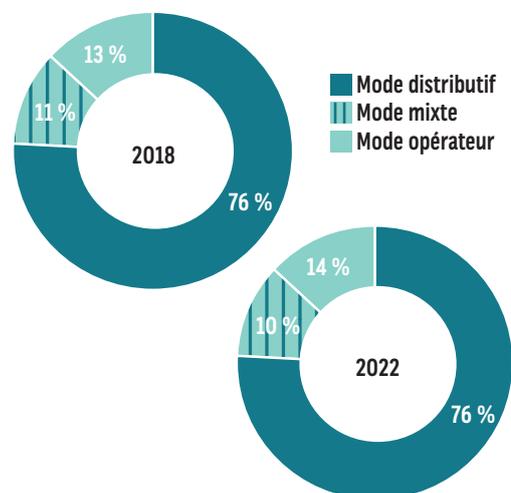
Une structure sur dix agit selon un mode mixte, c'est-à-dire, à la fois par des actions directes et par des soutiens à des projets externes, proportion tout à fait stable par rapport à l'édition précédente (graphique 11).

Graphique 10 – Répartition des fonds et fondations selon le mode opération principal et la période de création



Lecture : 78 % des fondations et des fonds créés avant 1969 sont opérateurs.

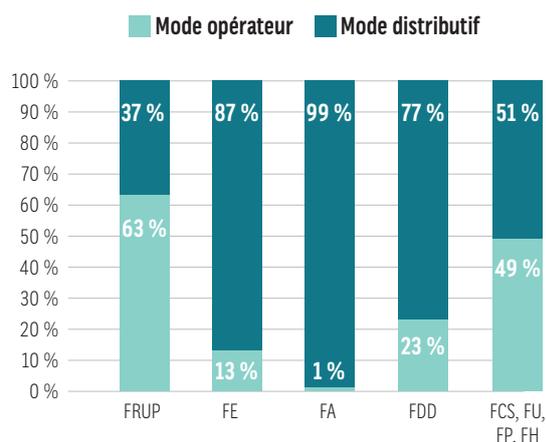
Graphique 11 – Modes opératoires en 2018 et 2022



Lecture : En 2022, 76 % des fonds et fondations sont distributeurs.

Des différences marquées apparaissent surtout selon le statut juridique (graphique 12) : **les FRUP sont majoritairement des opératrices (63 %)**, de façon logique puisque l'on retrouve de nombreux établissements médicaux-sociaux, des hôpitaux, des musées parmi ces fondations. **Les fondations scientifiques fonctionnent également souvent en opératrices (49 %)**, une grande partie menant directement des projets de recherche. **Les fondations d'entreprise, les fondations abritées et les fonds de dotation agissent *a contrario* majoritairement selon un mode distributif.** Toutefois, près d'un fonds de dotation sur quatre mène directement ses programmes ou projets.

Graphique 12 – Mode opératoire selon les statuts juridiques



Lecture : En 2022, 37 % des FRUP sont distributives.

L'action sociale, premier domaine d'intervention de la philanthropie

Les fondations et les fonds agissent dans des domaines variés de l'intérêt général et souvent agissent dans plusieurs domaines simultanément. Si une fondation ou un fonds sur trois déclare agir dans un seul domaine, ce sont donc les deux tiers qui agissent dans deux domaines ou plus et même 46 % déclarent agir dans au moins trois domaines d'intervention.

Comme lors des éditions précédentes, **l'action sociale est très nettement le premier domaine d'intervention des fonds et fondations** puisqu'il s'agit du domaine d'intervention principal d'un quart des structures philanthropiques. **Viennent ensuite les arts et la culture (19 %), la santé et de la recherche médicale (15 %), l'éducation et de la formation (14 %), puis l'environnement (8 %).** Les autres domaines d'intervention concernent moins de 5 % des fonds et fondations.

Les domaines d'intervention des fonds et fondations varient fortement selon les périodes de création des fonds et fondations, reflétant une évolution dans les causes portées par la philanthropie : **le premier constat est celui d'une plus grande diversité des causes depuis 40 ans** (tableau 6). Les fondations créées avant les années 1970, très majoritairement des FRUP, agissent pour l'action sociale, pour près de la moitié d'entre elles (47 %) alors que c'est le cas d'un quart des fonds et fondations créés à partir des années 1970. **Les arts et la culture prennent une place plus importante au fil du temps,**

Tableau 6 – Répartition des domaines d'activité principaux selon la période de création des fonds et fondations

	1969 et avant	De 1970 à 1999	De 2000 à 2009	De 2010 à 2018	2019 et après	Ensemble
Action sociale	47 %	25 %	25 %	23 %	26 %	25 %
Arts & culture	11 %	22 %	16 %	21 %	17,5 %	19 %
Santé et recherche médicale	21 %	20 %	17 %	16 %	10 %	15 %
Education & formation	10 %	14 %	16 %	14 %	14 %	14 %
Environnement	1,5 % (n.s.)	5 %	5 %	8 %	12,5 %	8 %
Recherche académique	8 %	4 %	9 %	4 %	3 %	5 %
Toutes causes		5 %	4 %	4 %	7 %	4 %
Emploi & développement économique local		2 %	4 %	4 %	3 %	4 %
Justice, démocratie & pluralisme		1 %	1 %	2 %	3 %	2 %
Religion	1,5 % (n.s.)	1 %	(n.s.)	1 %	1 %	1 %
Autres		1 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : 26 % des fonds et fondations créés à partir de 2019, agissent dans le domaine de l'action sociale.
(n.s.) : non significatif.

passant de la troisième cause soutenue avant les années 1970 (11 % des fondations créées à cette époque) à la deuxième cause à partir des années 1970, avec au global en 2022, 19 % des fonds et fondations agissant dans les arts et la culture, quelle que soit la période de création.

A contrario, la santé est de moins en moins présente : une fondation sur cinq créée avant les années 2000 agit principalement dans le domaine de la santé et de la recherche médicale, contre une sur dix pour les fonds et fondations créés depuis 2019. **Autre tendance notable : la progression de l'environnement comme domaine d'intervention principal**, qui concernait 5 % ou moins des fondations créées avant 2009 pour atteindre 13 % des fonds et fondations créés depuis 2019. En 2022, au global 8 % des fonds et fondations agissent en premier lieu pour l'environnement.

Le domaine d'intervention principal varie également selon le statut juridique (tableau 7). En particulier, alors que l'action sociale est le premier domaine d'intervention des FRUP (32 %), des fondations abritées (29 %) et des fondations d'entreprise (26 %), il s'agit du deuxième domaine d'intervention des fonds de dotation (21 %) pour lesquels les arts et la culture sont le premier domaine (23 %). La santé est le second domaine d'intervention des FRUP (20 %) et des fondations d'entreprise (21 %), alors que les fondations abritées agissent dans l'éducation et la formation (18 %) après l'action sociale. Enfin, l'environnement est un domaine plus présent parmi les fondations d'entreprise et les fonds de dotation que parmi les autres statuts.

Tableau 7 – Répartition des domaines d'activité principaux selon les statuts juridiques

	FRUP	FE	FA	FCS, FU, FP, FH	FDD	Ensemble
Action sociale	32 %	26 %	29 %	2 % (n.s.)	21 %	25 %
Arts & culture	15 %	13 %	17 %		23 %	19 %
Santé et recherche médicale	20 %	21 %	15 %	6 %	14 %	15 %
Education & formation	16 %	11 %	18 %	11 %	11 %	14 %
Environnement	4 %	10 %	6 %		10 %	8 %
Recherche académique	7 %	(n.s.)	4 %	77 %	3 %	5 %
Toutes causes	1 %		6 %	2 % (n.s.)	6 %	4 %
Emploi & développement économique local	1 %	12 %	3 %	2 % (n.s.)	4 %	4 %
Justice, démocratie & pluralisme	1 %	(n.s.)	2 %		2 %	2 %
Religion	1 %		(n.s.)		1 %	1 %
Autres	2 %	7 %	(n.s.)		5 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : 26 % des fonds et fondations créés à partir de 2019, agissent dans le domaine de l'action sociale. (n.s.) : non significatif.

Abréviations

FRUP : fondation reconnue d'utilité publique

FE : fondation d'entreprise

FA : fondation abritée

FDD : fonds de dotation

FCS : fondation de coopération scientifique

FH : fondation hospitalière

FP : fondation partenariale

FU : fondation universitaire

Les publics des fonds et fondations de plus en plus variés

Les publics auxquels s'adressent les fonds et fondations varient en fonction du statut juridique mais aussi selon la période de création (tableau 8).

La grande majorité des fonds et fondations s'adresse à tous les publics. Cette tendance s'accroît au cours du temps, traduisant des actions de moins en moins ciblées sur des populations spécifiques : 29 % des fon-

datations créées avant 1969 s'adressent à tous les publics alors que c'est le cas de 54 % des fonds et fondations créés depuis 2019. Il s'agit ici à la fois d'un effet d'évolution des statuts juridiques, puisqu'il apparaît que les FRUP, grande majorité des fondations créées avant 1969, s'adressent moins souvent à l'ensemble des publics que les autres statuts, et à la fois d'une tendance structurelle puisque à partir des années 1970, la part des structures philanthropiques se consacrant à tous les publics continue de progresser (47 % des créations entre 1970 et 1999 et 54 % depuis 2019).

Tableau 8 – Répartition des publics cibles selon les statuts juridiques et les périodes de création

	FRUP	FE	FA	FDD	FCS, FU,FP,FH	1969 et avant	1970-1999	2000-2009	2010-2018	Depuis 2019	Ensemble
Tous publics	36 %	52 %	53 %	55 %	(n.s.)	29 %	47 %	50 %	52 %	54 %	50 %
Enfants ou jeunes	29 %	28 %	37 %	17 %	26 %	30 %	32 %	30 %	24 %	26 %	27 %
Structures d'enseignement, de recherche, équipes de recherche, etc.	19 %	9 %	16 %	7 %	85 %	17 %	18 %	20 %	12 %	7 %	14 %
Personnes en situation de handicap	16 %	18 %	8 %	6 %	(n.s.)	19 %	9 %	8 %	8 %	9 %	9 %
Personnes en situation de précarité économique	8 %	18 %	4 %	10 %	15 %	4 %	4 %	7 %	8 %	11 %	8 %
Personnes âgées	15 %	9 %	7 %	4 %	(n.s.)	22 %	10 %	7 %	5 %	5 %	7 %
Personnes atteintes de maladie ou en situation d'addiction	11 %	10 %	3 %	8 %	(n.s.)	13 %	4 %	7 %	8 %	7 %	7 %
Artistes	8 %	5 %	8 %	5 %		5 %	13 %	6 %	6 %	4 %	6 %
Biodiversité	1 %	8 %	3 %	5 %		n.s.	3 %	3 %	3 %	6 %	4 %
Femmes, jeunes filles	3 %	9 %	4 %	4 %		n.s.	3 %	3 %	4 %	6 %	4 %
Familles	3 %	9 %	2 %	2 %		5 %	2 %	3 %	2 %	4 %	3 %
Personnes sous mains de justice ou en réinsertion	1 %	8 %	0 %	1 %		(n.s.)	(n.s.)	1 %	1 %	2 %	2 %
Populations migrantes, réfugiées	1 %	10 %	1 %	2 %		(n.s.)	(n.s.)	2 %	2 %	3 %	2 %
Minorités ethnoculturelles		1 %	0 %	1 %					1 %	1 %	1 %
Personnes LGBTQI+	0 %	3 %	0 %	1 %			(n.s.)		1 %	1 %	1 %
Autre	4 %	7 %	1 %	2 %		5 %	3 %	4 %	2 %	2 %	3 %
Total	155 %	204 %	147 %	130 %	126 %	149 %	148 %	151 %	139 %	148 %	148 %

Lecture : 29 % des FRUP mettent en place ou soutiennent des actions qui ciblent entre autres des enfants ou des jeunes.

(n.s.) : non significatif

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % puisque les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs éléments de réponses.

Les jeunes et les enfants forment le deuxième public cible des fonds et fondations, quel que soit le statut juridique ou la période de création, avec toutefois quelques variations :

les fondations abritées s'adressent plus souvent aux enfants et jeunes (37 %), alors que les fonds de dotation constituent le statut les ciblant le moins (17 %). Alors qu'environ 30 % des fondations créées avant 2009 agissaient en faveur des jeunes et des enfants, c'est environ un quart des structures créées depuis 2010. Ceci est en fait lié à la prépondérance des fonds de dotation dans les créations depuis 2010.

Les structures d'enseignement et de recherche, incluant certainement ici également le soutien aux étudiants, sont le troisième public cible des fonds et fondations, notamment des FRUP

(19 %), des fondations abritées (16 %) et bien sûr, des fondations scientifiques (85 %).

Les personnes en situation de précarité économique sont de plus en plus ciblées par les fonds et fondations puisque si 4 % des fondations créées avant les années 2000 ciblent ce public, ce taux a progressivement augmenté pour atteindre 11 % des fonds et fondations créés depuis 2019, tendance certainement renforcée par la crise sanitaire et sociale liée au Covid-19.

Il apparaît par ailleurs que les publics se diversifient puisque la liste des publics auxquels s'adressent les fondations est plus longue pour les fonds et fondations créés depuis 2010 que pour ceux créés avant 1969 et même avant les années 2000. Toutefois, certains publics restent très minoritaires dans l'action des fonds et fondations, comme les personnes sous-

main de justice (2 %), les personnes migrantes ou réfugiées (2 %), les minorités ethnoculturelles (1 %) ou les personnes LGBTQI+ (1 %).

Concernant l'analyse par statuts juridiques, il ressort que les fondations d'entreprise s'adressent plus souvent à de multiples publics, peu ciblés par les autres statuts. C'est

le premier statut à agir en faveur des personnes en situation de handicap (18 %) - même si la part des FRUP s'adressant à ce public est proche (16 %) - mais aussi des personnes en situation de précarité économique (18 %). Les fondations d'entreprise apparaissent plus fortement engagées auprès des personnes migrantes ou réfugiées que les autres fondations ou fonds (10 % versus environ 1 % des autres statuts). Ce sont également les fondations d'entreprise qui agissent le plus souvent en faveur des femmes et jeunes filles (9 % versus 3 à 4 %), dans les mêmes proportions que pour les familles (9 %).

Le public des personnes âgées est plus souvent ciblé par les FRUP (15 %) et surtout par des fondations créées avant les années 1970 (22 %). Ainsi, seulement 5 % des fonds et fondations créés depuis 2010 s'adressent à ce public.

Une intervention philanthropique de plus en plus locale

L'intervention des fondations et des fonds s'inscrit majoritairement à l'échelon national (62 %) puis aux échelons départementaux et régionaux (55 %) et largement également à l'échelon local (37 %) (graphique 13). Ces échelons territoriaux sont toutefois de plus en plus présents puisque 62 % des fonds et fondations créés depuis 2018 agissent à l'échelon départemental/régional contre 51 % des structures créées avant 2009. L'intervention à l'échelon local a également progressé passant de 40 % pour les fondations créées avant 2009 à 44 % des créations après 2019, avec un fort recul de cet échelon d'intervention pour les fondations créées entre 2010 et 2018 (29 %).

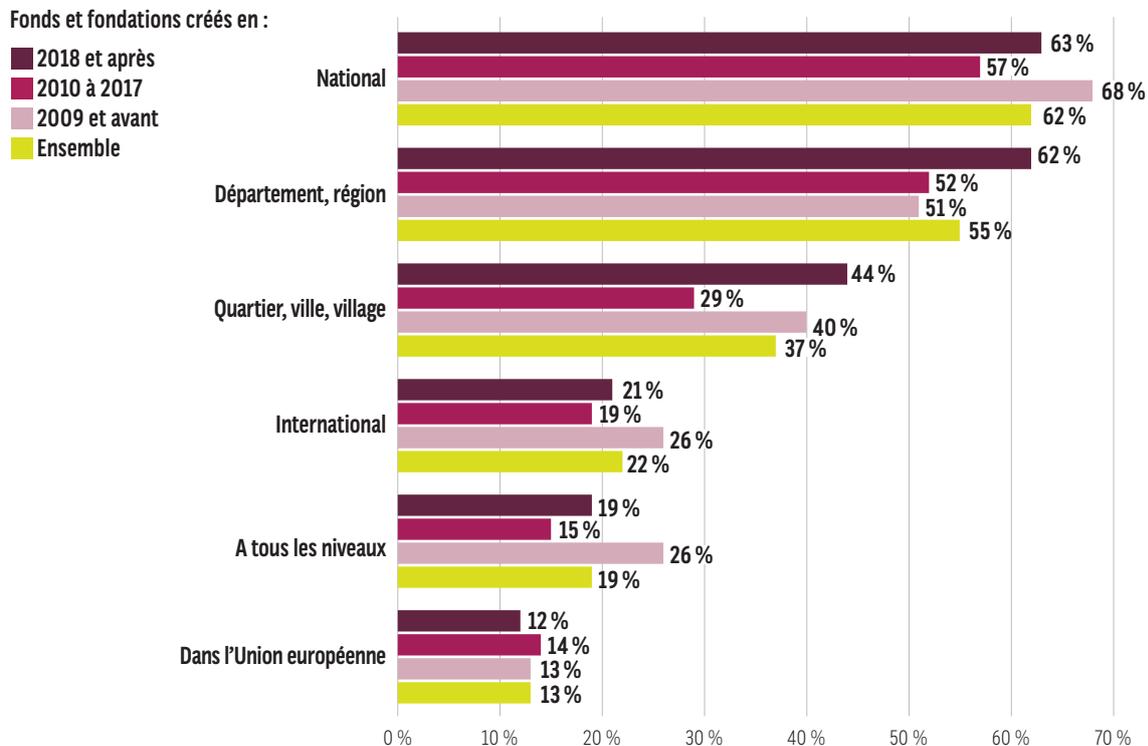
Cette période de création est marquée par une plus forte proportion de fonds de dotation dédiés aux arts et la culture, avec des actions plutôt au niveau national.

L'intervention à l'échelon local se caractérise par une action dans le domaine de l'éducation, en particulier les activités périscolaires et le domaine de l'insertion sociale et d'actions pour le lien social.

Plus du tiers des fonds et fondations intervenant à l'échelle internationale agissent dans le domaine de l'action sociale et près d'un quart dans le domaine de l'éducation. Les fondations abritées se démarquent par leurs actions à l'international.

Quelques tendances par statuts juridiques ressortent : les fondations d'entreprise et les fondations opératrices agissent plus fréquemment à l'échelon départemental alors que les fonds de dotation sont plus présents à l'échelon départemental/régional. ■

Graphique 13 – Echelles d'intervention des fonds et fondations selon les périodes de création



Lecture : 63 % des fonds et fondations créés depuis 2018 interviennent à l'échelle nationale.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100 % car les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs réponses.

2.

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES DES FONDS ET FONDATIONS

Le secteur philanthropique poursuit sa croissance, déjà observée depuis la première édition de l'enquête. Sur la période 2017-2021 celle-ci est visible à travers l'augmentation des actifs, des dépenses et du nombre de salariés avec cependant toujours une très forte concentration de leurs actifs. La structure des dépenses est clairement déterminée par le mode opératoire et lorsque l'on regarde le domaine d'intervention principal, l'action sociale occupe une place prédominante.



Une poursuite de l'expansion du secteur des fonds et fondations

Le plus grand nombre de fonds et fondations dans cette édition, notamment des fondations scientifiques et des fonds de dotation, permet de renforcer l'estimation de leur poids économique. Par ailleurs, le nombre de fonds et fondations a continué d'augmenter. Cela induit une augmentation mécanique des indicateurs économiques estimés ici par rapport à l'édition précédente. A noter le changement de règlement comptable ANC 2020-08, appliqué depuis 2020 par les organismes de droit privé à but non lucratif, qui a notamment des conséquences sur le montant des actifs. Toutefois, ceci ne peut expliquer l'ensemble de la croissance de ces indicateurs : le secteur philanthropique poursuit donc sa croissance observée depuis la première édition de l'enquête.

Les **fonds et fondations détiennent 40,44 milliards d'actifs en 2021, ce qui correspond à une augmentation de +37 % sur la période 2017-2021**, soit un taux de croissance annuel moyen de +8 %¹⁰ depuis 2017, plus fort que le

10. Voir 5^{ème} édition 2018 de l'étude Fondations et fonds de dotation (pp.60-63) sur www.fondationdefrance.org

Tableau 9 – Évolution des principaux indicateurs du poids économique des fonds et fondations

	2001	2017	2021	Taux évolution 2017-2021	Taux de croissance annuel moyen
Nombre de fonds et fondations	1 109	3 985	5 176	+ 29 %	+ 7 %
Actifs (en milliards d'euros)	10,33	29,43	40,44	+ 37 %	+ 8 %
Dépenses (en milliards d'euros)	4,12	10,96	14,72	+ 34 %	+ 8 %
Indice de vitalité (Ratio dépenses/actifs)	40 %	36 %	36 %	–	–
Nombre de salariés	50 124	97 129	108 194	+ 11 %	+ 3 %

Lecture : En 2021, les fondations et les fonds détiennent 40,44 milliards d'euros d'actifs.

Notes : a) Les montants 2001 et 2017 ont été calculés en euros constants 2021 pour tenir compte de l'inflation. b) Les données sur l'emploi salarié sont issues de l'Urssaf et portent sur l'effectif moyen annuel. Pour plus d'informations : <https://www.urssaf.org/accueil/statistiques/notre-methodologie/les-effectifs-salaries-et-la-mas.html>

taux de croissance du nombre de fonds et fondations (tableau 9). Cette croissance importante est toutefois à prendre avec précaution comme indiqué plus haut.

Les **dépenses des fonds et fondations ont également progressé de +34 % entre 2017 et 2021**, au même rythme que la période couverte par l'édition précédente (2013-2017), pour atteindre 14,72 milliards d'euros. Les ressources, quant à elles, représentent 16,2 milliards d'euros en 2021.

Autre reflet du dynamisme du secteur : **la croissance de l'effectif salarié depuis 2017 avec environ 3 % de croissance annuelle en moyenne**, à un rythme plus soutenu que l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire (pour l'ensemble de l'ESS, sur la période 2017-2021, l'effectif salarié a augmenté de 0,25 % par an en moyenne).

Le ratio dépenses annuelles/actifs, que l'on peut désigner par l'expression **d'indice de vitalité**, est très positif : **les fondations françaises dépensent en moyenne 36 % de leurs actifs** en 2021, même proportion qu'en 2017. Cela s'explique par le nombre toujours important de **fondations de flux (29 %)** qui dépensent à court terme tout ce qu'elles reçoivent, et de **fondations à dotation consommable (46 %)** qui se fixent un horizon un peu plus lointain mais décident d'emblée de consommer leur capital (tableau 10).

Tableau 10 – Répartition des types de dotation selon le statut juridique

	FRUP	FE	FA	FCS, FU, FP, FH	FDD	Ensemble
Sans dotation	0 %	100 %	55 %	18 %	8 %	29 %
Dotation consommable	10 %		37 %	66 %	72 %	46 %
Dotation pérenne	90 %		8 %	16 %	20 %	25 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : 25 % des fonds et fondations ont une dotation pérenne.

Abréviations

FRUP : fondation reconnue d'utilité publique
FE : fondation d'entreprise
FA : fondation abritée
FDD : fonds de dotation
FCS : fondation de coopération scientifique
FH : fondation hospitalière
FP : fondation partenariale
FU : fondation universitaire

Un poids économique très concentré

Si le poids économique des fonds et fondations a continué de progresser en quatre ans, la concentration des actifs est restée très semblable à l'édition précédente. Alors que la grande majorité des fonds et fondations ont des actifs inférieurs à 1 million d'euros, leurs actifs cumulés représentent à peine plus de 2 % du montant total (tableau 11). A l'inverse, **les fonds et fondations détenant plus de 50 millions d'euros d'actifs cumulent**

71 % du total des actifs. La concentration est donc toujours très forte.

Les dépenses des fonds et fondations sont encore davantage concentrées puisque 55 % des fondations dépensent moins de 100 000 € et leurs dépenses cumulées représentent 0,5 % des dépenses totales du secteur (graphique 14). A l'opposé, 1,5 % de fonds et fondations dépensent plus de 50 millions d'euros, et leurs dépenses cumulées représentent les deux tiers de l'ensemble du secteur.

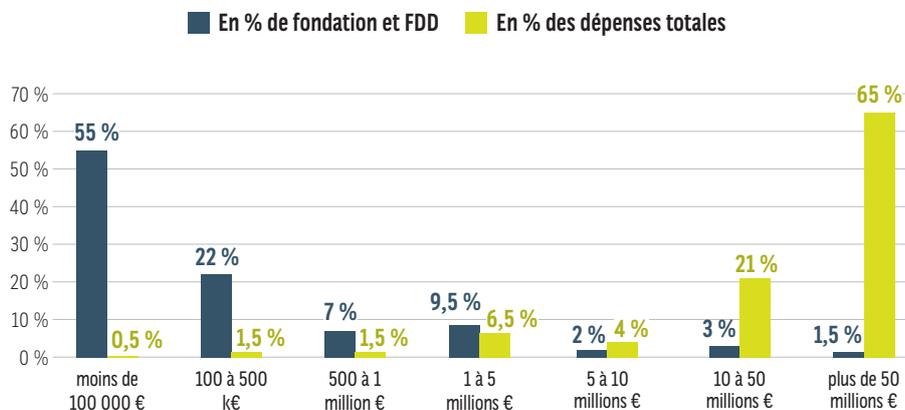
Tableau 11 – Concentration des actifs des fonds et fondations en 2017 et 2021

Actifs	2017			2021		
	Nombre de fonds et fondations	% nombre de fonds et fondations	Répartition du montant des actifs	Nombre de fonds et fondations	% du nombre de fonds et fondations	Répartition du montant des actifs
Moins de 100 k€	1 400	35 %	(n.s.)	1 605	31 %	0,1 %
100 k€ à 1 million €	1 294	33 %	1 %	1 863	36 %	1,9 %
1 à 10 millions €	887	22 %	8 %	1 190	23 %	9 %
10 à 50 millions €	270	7 %	18 %	362	7 %	18 %
50 à 100 millions €	55	1 %	13 %	52	1 %	14 %
100 millions € et plus	78	2 %	60 %	104	2 %	57 %
Total	3 984	100 %	100 %	5 176	100 %	100 %

Lecture : En 2021, 36% des fonds et fondations détiennent entre 100k et 1 million d'euros d'actifs. Les actifs cumulés de ces fonds et fondations représentent 1,9 % du total des actifs.

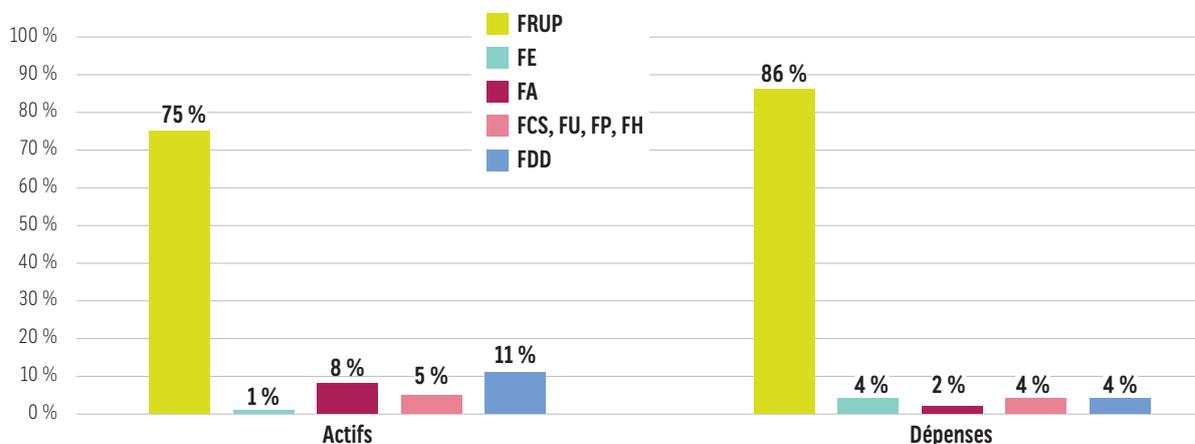
(n.s) : non significatif

Graphique 14 – Concentration des dépenses des fondations et fonds de dotation en 2021



Lecture : En 2021, 55 % des fonds et fondations dépensent moins de 100 000 € et leurs dépenses représentent 1 % des dépenses totales.

Graphique 15 – Répartition des actifs et des dépenses selon les statuts juridiques en 2021



Lecture : 75 % des actifs sont détenus par les FRUP.

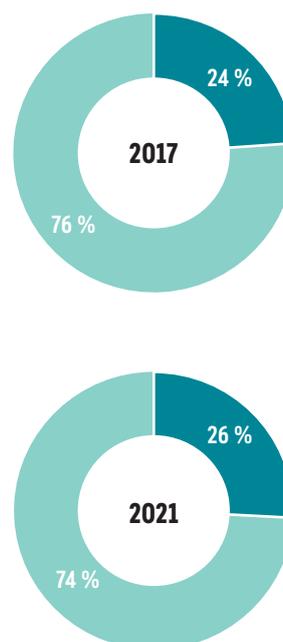
Si l'on considère la répartition des actifs et des dépenses selon les statuts juridiques, **les FRUP portent la très grande partie du poids économique du secteur, 75 % des actifs et 86 % des dépenses** (graphique 15), comme cela était déjà le cas lors des éditions précédentes. Viennent ensuite **les fonds de dotation qui détiennent 11 % des actifs et réalisent 4 % des dépenses, puis les fondations abritées qui totalisent 8 % des actifs et 2 % des dépenses**. Les fondations d'entreprise détiennent une modeste part des actifs, ce qui s'explique par le modèle de flux imposé par ce statut juridique, alors que le niveau de leurs dépenses est le même que celui des fonds de dotation et des fondations scientifiques.

L'analyse par le mode opératoire confirme **l'augmentation du poids des structures distributives dans le total des dépenses du secteur**, déjà observée précédemment : en 2021, 26 % des dépenses sont réalisées par les fonds et fondations distributifs (graphique 16). Leurs dépenses représentaient 24 % du total en 2017 et 17 % en 2013.

Il convient de rappeler ici que du point de vue du mode opératoire, environ 10 % des fondations relèvent d'un modèle mixte. Pour ces fondations, leur poids économique est attribué au mode opératoire principal.

Graphique 16 – Répartition des dépenses des fonds et fondations selon leur mode opératoire en 2017 et 2021

Mode distributif Mode opératoire



Lecture : en 2021, les dépenses des structures distributives représentent 26% du total des dépenses contre 24% en 2017.

La structure des ressources dominée par le modèle économique des FRUP

La répartition des ressources globales des fonds et fondations varie fortement selon les statuts juridiques et le mode opératoire (tableau 12).

Les ressources des structures opératrices proviennent majoritairement des pouvoirs publics (62 % en 2021 contre 66 % en 2017).

Ces ressources d'origine publique revêtent des natures différentes : si les subventions représentent un financement attribué pour réaliser une activité conçue et portée par un acteur privé, l'essentiel de ces ressources est issu des recettes d'activité publique provenant principalement du remboursement par l'Etat ou les organismes sociaux des prix de journée facturés dans les établissements médicosociaux.

Les ressources d'origine publique sont très fortement concentrées dans les FRUP (52 % de leurs ressources) et dans les fondations scientifiques (40 % de leurs ressources), elles sont minimales dans les fondations d'entreprise et les fonds de dotation qui, après dérogation,

peuvent obtenir des financements publics. En particulier, après la crise Covid, plusieurs fonds de dotation ont pu recevoir des aides publiques, notamment dans le cadre du maintien de l'emploi. Pour les fondations d'entreprise, il s'agit de cas d'actions de préservation du patrimoine.

Les actions des structures opératrices reposent également sur leurs ressources liées à la vente de biens et services, qui peuvent correspondre aux frais des patients d'EHPAD, aux frais de soins/hospitalisation non remboursés par la Sécurité sociale, des prestations de formations, de la billetterie pour les fondations ou fonds gérant des musées, à la commercialisation de licences ou brevets ou encore des activités de recherche et développement. Ces deux derniers sont notamment courants pour les fondations scientifiques, avec 30 % de leurs ressources provenant de ce type de ventes de prestations.

Les ressources des fondations distributives, quant à elles, sont essentiellement d'origine privée (91 %). Ces ressources privées sont notamment composées de la **générosité du public (33 %)** - constituée des dons manuels, des legs par des personnes physiques et du mécénat d'entreprises consentis de façon irrévocable pour

Tableau 12 – Structure des ressources des fonds et fondations selon les statuts juridiques et les modes opératoires en 2021

	FRUP	FE	FA	FCS, FU, FP, FH	FDD	Mode opérateur	Mode distributif	Ensemble
Ventes de biens et services	15 %	2 %	7 %	30 %	10 %	18 %	8 %	14 %
Dons des particuliers, mécénat d'entreprises, legs, donations, assurances-vie	14 %	16 %	49 %	7 %	24 %	8 %	33 %	15 %
Financements publics (prix de journée, contrats, redevances, subventions...)	52 %	4 %	0 %	40 %	3 %	62 %	9 %	43 %
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation	4 %	69 %	5 %	3 %	24 %	1 %	18 %	8 %
Contributions financières tiers financeurs (fondations, FDD)	3 %	0 %	0 %	6,50 %	8 %	3 %	7 %	5 %
Revenus des placements immobiliers et financiers	4 %	4 %	38 %	4 %	7 %	1 %	13 %	5 %
Ressources exceptionnelles	4 %	1 %	1 %	3,50 %	18 %	4 %	5 %	6 %
Autres ressources	4 %	4 %	0 %	6 %	6 %	3 %	7 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : 14 % des ressources des fonds et fondations proviennent de la vente de biens et de services.

des actions d'intérêt général -, **du versement des fondateurs ou consommation de la dotation à hauteur de 18 %, et des revenus financiers (13 %)**. Des différences notables apparaissent selon le statut juridique : la générosité du public est une ressource importante notamment pour les fondations abritées (49 %) et les fonds de dotation (24 %), alors que pour les FRUP, elle représente 14 %. Les ressources des fondations abritées reposent également pour une part importante sur les produits financiers (38 %) alors que dans l'ensemble des fonds et fondations, cela représente 5 % des ressources. Les ressources des fondations d'entreprise proviennent avant tout du versement des fondateurs (69 %), conséquence du modèle de flux sur lequel repose ce statut juridique. Le versement des fondateurs ou la consommation de la dotation est également important pour les fonds de dotation, puisque cela représente un quart de leurs ressources, même proportion que la générosité du public. La part des ressources exceptionnelles arrive en troisième pour les fonds de dotation (18 %) : il s'agit essentiellement de quelques cas de cessions importantes d'actifs financiers ou immobiliers en 2021.

L'analyse de la structure des dépenses selon le mode opératoire

L'analyse de la structure des dépenses selon le mode opératoire est essentielle et complémentaire à celle selon les statuts juridiques, dans la mesure où, au sein de chaque statut, les frais de

fonctionnement et/ou de salaires de certaines fondations opératrices viennent gonfler la moyenne de ce type de dépenses pour les fondations dans chaque statut, et noyer les dépenses de redistribution des fondations distributives.

Comme pour les ressources, les structures qui combinent les deux modes opératoires (modèle mixte), sont rattachées à la catégorie correspondant à leur activité financièrement dominante.

Pour les fonds et fondations opérateurs, sur un total de 10,9 milliards d'euros de dépenses, l'essentiel est lié à la gestion d'établissements.

La structure des dépenses est très nettement dominée par l'ensemble constitué par les **frais de gestion et d'exploitation** d'une part, et les **frais de personnel** d'autre part : **regroupées, ces deux lignes représentent 88 %** des dépenses des fondations opératrices (tableau 13). Ces types de dépenses sont constitutifs des missions sociales de ces fondations (financement des personnels soignants, des équipes de recherche, etc.).

Depuis 2017, **la part des frais de personnel des structures opératrices est restée stable (51 %), celle des frais de gestion et d'exploitation a connu une légère augmentation (de 34 % à 37 %)**, notamment au détriment de la proportion de la distribution de subventions, bourses et prix, qui passe de 6 % à 4 %, baisse qui étaient déjà engagée entre 2013 et 2017.

Du côté des structures distributives, sur un montant total évalué à 3,8 milliards d'euros, **les dépenses sont dédiées pour plus de la moitié**

Tableau 13 – Structure des dépenses des fonds et fondations opérateurs en 2013, 2017 et 2021

	Structures majoritairement opératrices		
	2013	2017	2021
Financements distribués (subventions, bourses, prix, allocations de secours)	9 %	6 %	4 %
Frais de personnel	47 %	51 %	51 %
Frais de gestion et d'exploitation	33 %	34 %	37 %
Impôts et taxes	4 %	4 %	4 %
Frais financiers	1 %	1 %	1 %
Autres dépenses	6 %	4 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %

Lecture : En 2021, 51 % des dépenses des structures opératrices sont consacrées aux frais de personnel

Tableau 14 – Structure des dépenses des fonds et fondations distributifs en 2013, 2017 et 2021

	Structures majoritairement distributives		
	2013	2017	2021
Financements distribués (subventions, bourses, prix, allocations de secours)	64 %	56 %	56 %
Frais de personnel	8 %	12 %	13 %
Frais de gestion et d'exploitation	13 %	17 %	17 %
Impôts et taxes	1 %	1 %	1 %
Frais financiers	8 %	9 %	8 %
Autres dépenses	6 %	5 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Lecture : En 2017, 56 % des dépenses des structures distributives sont des financements distribués (subventions, bourses, prix, allocations de secours).

(56 %) au versement de subventions, bourses et prix et allocations de secours (tableau 14), il s'agit là de la même proportion qu'en 2017. Il convient de noter que les soutiens apportés (subventions, bourses, etc.) par les fonds et fondations distributifs ont augmenté en volume depuis 2017 puisqu'ils sont passés d'environ 1,6 milliard à près de 2,1 milliards en 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 7 % (en tenant compte de l'inflation).

La répartition des autres dépenses des structures distributives en 2021 est tout à fait similaire à celle de 2017 avec des frais de gestion et d'exploitation représentant 17 % des dépenses, des frais de personnel de 13 % et des frais financiers de 8 %.

Enfin, quelques fondations de taille importante, essentiellement distributives, gèrent aussi des activités en direct (modèle mixte), ce qui contribue à expliquer le poids non négligeable des frais de gestion et des frais de personnel de cette catégorie. La répartition des dépenses selon les statuts juridiques est fortement liée à la part des modes opératoires dans chaque statut. Il est toutefois intéressant de noter les différences existantes. **En particulier, les financements distribués par les fondations abritées représentent 75 % de leurs dépenses et 68 % de celles des fondations d'entreprise** (tableau 15). Les frais de personnel sont particulièrement importants pour les FRUP, puisque ce sont très majoritairement des fondations opératrices.

Tableau 15 – Structure des dépenses des fonds et fondations selon les statuts juridiques en 2021

	FRUP	FE	FA	FCS, FU, FP, FH	FDD	Ensemble
Financements distribués (subventions, bourses, prix, allocations de secours)	14 %	68 %	75 %	11 %	45 %	18 %
Frais de gestion et d'exploitation	32 %	19 %	7 %	52 %	22 %	32 %
Frais de personnel	45 %	11 %	1 %	28 %	16 %	41 %
Impôts et taxes	4 %	0 %	0 %	2 %	2 %	4 %
Frais financiers	2 %	2 %	15 %	1 %	5 %	3 %
Autres dépenses	3 %	0 %	1 %	6 %	10 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : 45 % des dépenses des FRUP sont consacrées aux frais de personnel.

Abréviations

FRUP : fondation reconnue d'utilité publique
FE : fondation d'entreprise
FA : fondation abritée
FDD : fonds de dotation
FCS : fondation de coopération scientifique
FH : fondation hospitalière
FP : fondation partenariale
FU : fondation universitaire

Les dépenses selon le domaine d'intervention principal : la place prédominante de l'action sociale

L'analyse de la structure des dépenses selon les domaines met en avant la **prépondérance de l'action sociale ainsi que de la santé et la recherche médicale, qui rassemblent près de trois quarts des dépenses des fonds et fondations** (tableau 16). L'action sociale est le premier

Tableau 16 – Répartition des dépenses selon le domaine d'activité principal des fonds et fondations en 2021

Domaine d'activité	Part des dépenses
Action sociale	40 %
Santé et recherche médicale	33 %
Education et formation	10 %
Emploi et développement local	5 %
Recherche académique	4 %
Arts et culture	3,5 %
Environnement	3 %
Religion	0,5 %
Toutes causes	0,5 %
Justice, démocratie & pluralisme	(n.s.)
Autres	0,5 %
Total	100 %

Lecture : En 2021, 40 % des dépenses des fonds et fondations sont consacrées à l'action sociale.

domaine d'intervention principal déclaré et aussi le premier en termes de dépenses : les fondations qui ont déclaré l'action sociale comme domaine principal d'intervention ont concentré 40 % des dépenses des fondations en 2021. La santé et la recherche médicale représentent 33 %, suivie de l'éducation et la formation qui représentent 10 %. Alors que les arts et la culture sont le deuxième domaine d'intervention en nombre de fonds et fondations (19 %), en dépenses, ce domaine atteint à peine 4 % des dépenses totales des fonds et fondations.

La comparaison avec l'édition précédente n'est pas possible ici car la méthodologie de calcul des dépenses selon le domaine a évolué, ainsi que le périmètre des fonds et fondations : les fondations scientifiques sont mieux représentées et les fonds de dotation plus nombreux et inclus dans les calculs.

Toutefois, **le passage de l'action sociale de la deuxième place en 2017 à la première place en 2021 dans des proportions importantes** n'est pas uniquement un effet du changement de méthode utilisée : on peut en effet faire l'hypothèse que **la crise sanitaire et sociale de 2020 a participé à l'augmentation du poids de l'action sociale dans le secteur philanthropique.** ■

3.

STRATÉGIES ET ÉVALUATION DES ACTIONS

Introduite pour la première fois lors de la précédente édition de l'enquête nationale, l'étude des stratégies a été développée et complétée par des analyses qualitatives issues des entretiens et du focus group. Cette troisième partie met en lumière les méthodes d'élaboration de la stratégie, de sélection et de suivi des projets. Des méthodes diverses et évolutives qui s'inspirent de plus en plus de la pensée systémique.



De l'élaboration à l'évaluation de la stratégie

Des méthodes d'élaboration diverses : de l'intuition aux travaux scientifiques

Selon les fonds ou fondations, la stratégie apparaît plus ou moins définie et s'appuie sur diverses ressources. **La plupart des entretiens mettent en avant une stratégie basée sur l'intuition et la connaissance empirique des dirigeants et dirigeantes.** Une intuition qui, comme dans le cas de la fondation L'Accompagnatrice, peut être guidée par une sensibilité, un intérêt et ainsi une compréhension fine d'un certain sujet, ici l'art et la culture :

“ Nous nous appuyons beaucoup sur l'intuition et l'intelligence intuitive pour choisir et accompagner le 'bon' projet.”

D'autres, comme la Fondation Lilian Thuram, orientent leur stratégie et leurs actions en fonction de leur **analyse d'un contexte et des problématiques territoriales qu'ils connaissent bien :**

“ Nous essayons d'éviter d'intervenir là où des associations travaillent déjà sur le racisme et nous privilégions plutôt des endroits laissés pour compte où il y a une 'situation de crise'. Par

exemple, les actions dans les classes de REP sont vraiment utiles, il peut y avoir là des résistances fortes, des difficultés réelles. C'est là qu'il nous paraît intéressant et pertinent d'intervenir."

L'élaboration de la stratégie ne se limite pas à l'intelligence empirique des dirigeants et dirigeantes, elle peut également dépendre de facteurs extérieurs. Par exemple, les orientations stratégiques de l'Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse sont corrélées aux politiques publiques de santé relayées par l'Agence régionale de santé (ARS) :

“ On ne peut rien faire sans que l'ARS ait validé donc c'était aussi en fonction des politiques publiques, c'est un amalgame de l'ensemble de ces éléments : la volonté de l'ARS liée aux politiques publiques, la volonté de la direction et l'acquiescement de notre conseil d'administration.”

Enfin, d'autres fonds et fondations se fondent sur des travaux de recherche pour cibler les grands enjeux contemporains et à venir et définir au mieux leur positionnement stratégique :

“ Comment dialoguons-nous avec le monde de la recherche pour mieux comprendre ce qu'on fait, mieux analyser notre environnement et anticiper sur ce qu'on va être ? Quand on a travaillé avec des chercheurs pendant le COVID, on a réussi à déployer 10 recherches sur des sujets de recherche qui n'existaient pas. Il fallait documenter ces sujets pour se préparer aux prochaines crises (Fondation X).”

La Fondation Macif a, quant à elle, souhaité compléter le travail de recherche mené par son Observatoire des affaires publiques avec une consultation de ses parties prenantes pour les inclure directement dans le renouvellement de leur stratégie :

“ Nous avons un Observatoire des affaires publiques à la Macif qui a travaillé sur les enjeux pour les 10-20 prochaines années. Cela a fait l'objet d'un rapport qui a fait ressortir les thématiques qui émergent aujourd'hui et qui sont en quelque sorte les guides d'actualité de l'action publique. À partir de là, nous n'allons pas décider tout seuls de nos orientations et nous allons mobiliser nos différentes parties prenantes, c'est-à-dire les élus et les salariés de la fondation mais aussi des partenaires, porteurs de projet ou acteurs institutionnels de l'ESS.”

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES FONDS ET FONDATIONS

Etablis par les Nations Unies en 2015, les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixent les grandes orientations globales pour tendre vers un monde plus juste et durable. Plusieurs acteurs, dont les organisations philanthropiques, se sont emparés de ce référentiel commun pour définir et mesurer leurs contributions.

Bien que très utiles, ces objectifs restent encore peu utilisés par les fonds et fondations. 31 % des structures interrogées déclarent utiliser les ODD dans leurs actions, très majoritairement (86 %) pour sélectionner et/ou évaluer les projets soutenus. Si ces indicateurs ne sont pas systématiquement employés par les organisations, c'est parce qu'elles ont parfois des difficultés à les suivre et les mesurer :

“ On identifie au départ les 3 principaux ODD sur lesquels le projet Action Carbone Solidaire a un impact. On a pratiquement des impacts sur l'ensemble des ODD, mais il serait difficile de tous les suivre et d'avoir une évaluation fine des impacts.” (Fondation GoodPlanet)

Ces objectifs peuvent avoir d'autres applications comme la définition du fonctionnement quotidien de l'organisation (39 %) ou l'élaboration des collaborations (35 %).

L'évaluation de l'impact

L'évaluation de l'impact est une pratique répandue parmi les fonds et fondations. **Deux fonds et fondations sur trois ont répondu mettre en place un suivi des projets** qu'elles déploient (pour les structures opératrices) ou qu'elles soutiennent (pour les distributrices).

Définis en amont du projet, les critères permettent d'estimer pendant et à la fin d'un projet si l'action est efficace, si elle peut être améliorée et comment. Pour cela, certaines structures se fondent sur des **critères quantitatifs ou qualitatifs**. Les entretiens tout comme les réponses au questionnaire montrent que les fonds et fondations utilisent le plus souvent les deux types de critères pour évaluer leur impact (86 % des personnes ayant répondu au questionnaire). A titre d'exemple, la Fondation UP adapte certains critères en fonction de ce qu'elle souhaite évaluer dans un projet :

“ Le nombre de personnes accompagnées, le nombre d'actions réalisées, la durée d'accompagnement des bénéficiaires... Ce sont des questions fermées avec des indicateurs attendus, des éléments de preuve. Il y a surtout des questions plus ouvertes, sur la capacité d'agir, sur la mise en œuvre du projet, la relation entre la fondation et le porteur de projets, où là s'engage un vrai dialogue entre la fondation et l'association soutenue.”

Certaines organisations se fondent uniquement sur des critères qualitatifs (13 %) et d'autres uniquement quantitatifs (4 %).

L'évaluation a toutefois ses limites. Près de 41 % des répondants au questionnaire perçoivent l'évaluation comme un frein ou une difficulté et ce pour des raisons variées. Lors des entretiens, trois raisons ont été mentionnées. La première, évoquée par la Fondation GoodPlanet, concerne **les moyens humains et financiers non négligeables pour mener à bien ces suivis** :

“ Identifier les projets de manière qualitative, les développer et les suivre demande déjà d'importantes ressources. Il faut ensuite pouvoir évaluer les impacts et capitaliser sur les résultats. Ce serait très utile qu'il y ait des grands cabinets avec une approche très opérationnelle de l'évaluation qui disent par exemple : on vous propose des pro bono et on travaille ensemble sur des grilles d'analyse ou on vous aide à faire connaître les résultats des projets.”

Sans pour autant nier l'intérêt de l'évaluation, la Fondation Tara Océan a, quant à elle, mis en garde **sur la sur-professionnalisation de la mesure de l'impact qui demande aux porteurs de projets un temps considérable qu'il ne consacrera pas au déploiement de leur action** :

“ C'est le véritable point de vigilance pour les années à venir. Il faut continuer d'accompagner ce secteur dans sa professionnalisation mais il ne faut pas qu'il se retrouve pris à son propre piège en passant plus de temps à évaluer, à faire des reportings et formaliser des KPIs plutôt que d'œuvrer pour l'objet même de sa structure.”

Par ailleurs, ce suivi, s'il est unilatéral, instaure une relation déséquilibrée entre le porteur de projets et l'organisation qui le soutient.

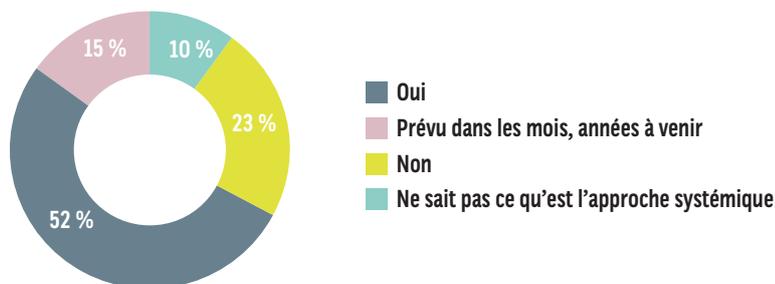
Développement des approches systémiques

L'avantage d'une analyse holistique

Depuis plusieurs années, le secteur des fonds et fondations s'intéresse aux approches systémiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie. Adopter une approche systémique signifie analyser de façon holistique une problématique pour apporter des solutions qui agissent à la fois sur les symptômes et les causes de ce problème. **Si ces approches ne sont pas nouvelles¹², elles n'ont été formalisées et introduites dans les projets ou plus globalement dans la stratégie des organisations que très récemment.**

Selon les résultats de l'enquête, **environ la moitié des fonds et fondations interrogés déclarent mettre en place une approche systémique et**

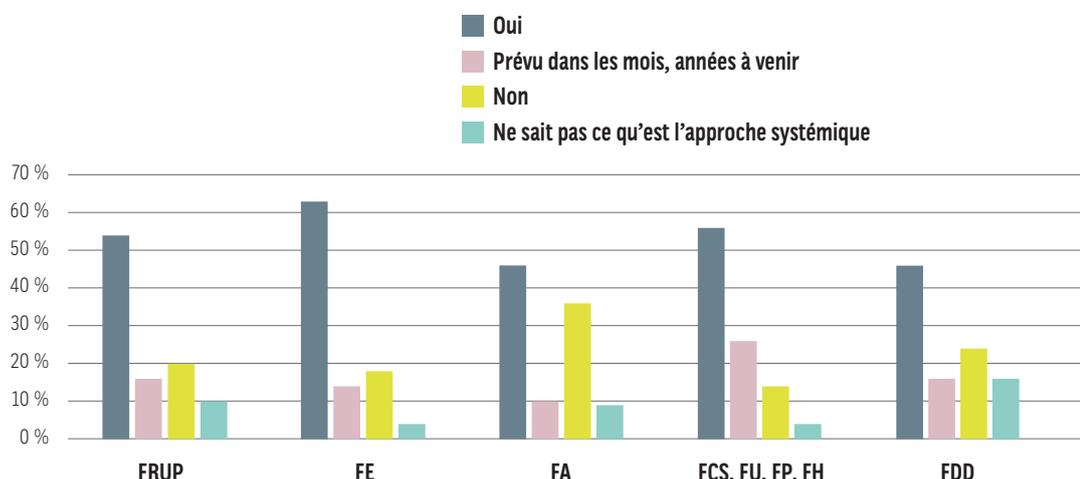
Graphique 17 – Mise en place de l'approche systémique par les fonds et fondations



Lecture : 52 % des fonds et fondations ayant répondu à l'enquête déclarent mettre en place l'approche systémique.

12. Article "Le changement systémique, enjeu majeur pour la philanthropie au XXI^e siècle" d'Arthur Gautier dans la tribune de la Fonda n°257 : Associations et fondations face aux changements systémiques

Graphique 18 – Mise en place de l’approche systémique par statuts juridiques



Lecture : 45 % des fondations abritées (FA) ayant répondu à l’enquête déclarent mettre en place une approche systémique et 10 % ont prévu de le faire dans les mois ou années à venir.

15 % ont prévu de le faire dans les mois ou années à venir (graphique 17). En effet, ce changement nécessite du temps comme en témoigne la Fondation Macif qui a décidé de se positionner sur les questions de transformation sociale :

“ Nous développons de plus en plus de projets « systémiques » au niveau national. Cela ne veut pas dire que nous n’accompagnerons que des projets avec des bénéficiaires indirects demain, mais pour accompagner des transformations sociales pérennes, avec plus d’impact, ce sont des sujets que nous abordons de plus en plus avec nos administrateurs et nos élus sur les territoires. C’est un changement long dans nos pratiques. Nos élus sont attachés aux projets opérationnels avec des bénéficiaires finaux directs, ce qui est très bien. Les deux types de projets sont complémentaires et se nourrissent les uns des autres. Mais il est encore, il est donc parfois difficile de soutenir des projets systémiques car ce sont des projets de long terme.”

Ces approches ambitieuses requièrent ainsi beaucoup de temps et des ressources humaines et financières que ne possèdent pas forcément toutes les organisations philanthropiques. C’est

probablement pour cette raison que près d’un quart des personnes interrogées ont déclaré ne pas mettre en place ce type d’approche.

Enfin, les 10 % restants ont répondu ne pas connaître ce type d’approche.

Parmi les statuts juridiques, les fondations d’entreprise ou créées par des entreprises sont proportionnellement plus nombreuses à mettre en place une approche systémique, réciproquement 63 % et 60 % à avoir répondu « oui » (graphique 18). En effet, grâce à leurs liens, la fondation a pu hériter des compétences en analyse et stratégie de l’entreprise fondatrice. Ces fondations sont directement suivies par les fondations scientifiques – fondation de coopération scientifique, fondation universitaire, fondation partenariale et fondation hospitalière – qui sont une majorité à avoir répondu mettre en place une approche systémique et environ une sur quatre souhaite mettre en place ces approches dans les mois ou années à venir.

Les fondations opératrices sont légèrement plus nombreuses (58 %) à déclarer mettre en place une approche systémique que les fondations dis-

tributives (50 %). Cela se traduit par des pratiques différentes de l'approche systémique. **En tant qu'acteur de terrain, les fonds et fondations opérateurs utilisent cette approche essentiellement d'un point de vue méthodologique** pour comprendre et analyser les enjeux sur lesquels ils agissent (tableau 17). Les pratiques de l'approche systémique sont plus **variées pour les structures distributives : en premier lieu, celles-ci mettent en œuvre cette approche dans leur relation avec les porteurs de projets**, puis d'un point de vue méthodologique. La majorité des fonds et fondations distributifs vont également proposer des financements flexibles et vont privilégier un suivi et un accompagnement à une évaluation des actions. Les financements à long terme sont pratiqués par environ deux fonds ou fondations sur cinq qui appliquent l'approche systémique. Le financement de frais de fonctionnement plutôt que de projets est la pratique la moins partagée.

Adopter une approche transversale pour agir plus efficacement

Traiter un enjeu de façon globale nécessite une analyse et une compréhension holistique de ce dernier. **Cette méthodologie, basée sur une approche transversale d'une problématique, vient en rupture avec l'approche thématique jusqu'à présent dominante dans le secteur philanthropique.**

Ces approches transversales font, pour certains, partie intégrante de leur stratégie comme c'est le cas de la Fondation Crédit Coopératif qui a choisi d'opérer un changement important au moment du renouvellement de sa stratégie :

“ Il y a 5 ans, nous avons opéré un virage assez important. Nous avons fait table rase de l'approche thématique au profit d'une approche nettement plus transversale, visant à accompagner et encourager les transformations de l'ESS dans son ensemble. C'est-à-dire que nous avons ciblé les pratiques plus que les finalités. Nous avons travaillé avec des acteurs extrêmement variés ayant en commun l'idée d'innover dans les pratiques et de les partager.”

L'exemple de la Fondation Crédit Coopératif ne représente pas pour autant l'ensemble du secteur. **La plupart des organisations philanthropiques qui mettent en place ce type d'approche le font au travers de sujets transversaux qui viennent infuser leurs programmes ou projets thématiques :**

“ Au-delà des 4 domaines d'actions de la Fondation Up, nos projets peuvent également intégrer d'autres thématiques telles que l'emploi, l'environnement...” (Fondation UP).

Tableau 17 – Mise en œuvre des approches systémiques par les fonds et fondations

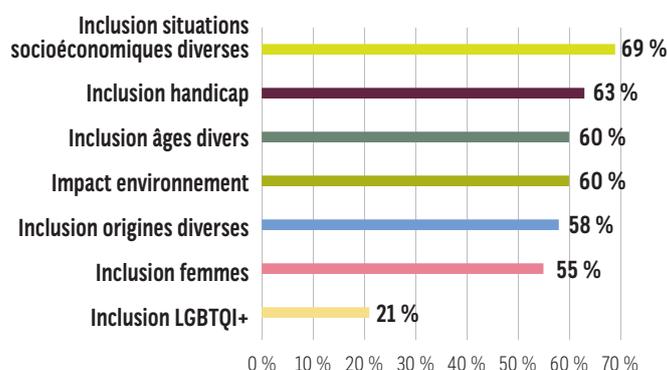
Domaine d'activité	Distributeur	Opérateur	Ensemble
Méthodologique (compréhension des enjeux, des problèmes, identification de l'écosystème spécifique)	63 %	71 %	66 %
Dans la relation avec les porteurs de projets (horizontalité, inclusion)	70 %	46 %	64 %
Par la flexibilité des financements (adaptation selon l'évolution des actions)	54 %	32 %	48 %
Par le suivi et l'accompagnement plutôt qu'une évaluation	49 %	31 %	44 %
Par des financements à long terme	43 %	29 %	40 %
Par la prise en compte du bien-être de l'ensemble des parties prenantes	33 %	47 %	37 %
Par des financements de fonctionnement de la structure plutôt que des projets	26 %	(n.s.)	20 %
Total	338 %	256 %	319 %

Lecture : 70 % des personnes ayant répondu à l'enquête et faisant partie d'un fonds de dotation distributeur ou d'une fondation distributrice déclarent utiliser les approches systémiques dans la relation avec les porteurs de projets.

(n.s.) : non significatif.

N.B. : Les totaux sont supérieurs à 100% puisque les fonds et fondations pouvaient sélectionner plusieurs éléments de réponses.

Graphique 19 – Répartition de sujets transversaux dans les programmes des fonds et fondations



Lecture : 60 % des répondants à l'enquête intègrent l'environnement de façon transversale dans leurs programmes.

Selon les résultats de l'enquête, **quatre répondants sur cinq déclarent traiter au moins un sujet de façon transversale**. Ces sujets transversaux sont multiples bien que certains soient plus communs que d'autres. Selon les résultats de l'enquête (graphique 19), la diversité des situations socio-économiques est le premier sujet intégré de façon transversale dans l'ensemble des programmes (69 %) suivi par le handicap (63 %), la diversité des âges et l'environnement (tous deux à 60 %).

Le choix de ces enjeux transversaux se fonde sur des critères variés. Leur définition peut être très personnelle notamment lorsque la fondation ou le fonds a été créé par des particuliers ou une famille. Elle peut provenir d'une appétence particulière :

“ Nous avons deux sujets transverses. Nous utilisons souvent l'art ou le sport dans nos formations. On ne fait pas que ça, mais il est vrai que nous apprécions particulièrement ce genre de projet.” (Fondation Janine Evain)

Elle peut aussi être liée à des convictions personnelles, comme pour la fondation L'Accompagnatrice sensible à la cause des migrants et des femmes :

“ Il y a deux grands thèmes, les migrants et les femmes, qui émanent de nos convictions familiales. Mes filles par exemple sont très engagées professionnellement sur ces enjeux. C'est comme ça, c'est la famille.”

Enfin, **ces thématiques peuvent découler d'enjeux internationaux, nationaux ou locaux**. Par exemple, la Fondation Université Côte d'Azur s'est, entre autres, intéressée à l'environnement, sujet au centre des préoccupations mondiales, et la culture considérée comme une spécificité territoriale :

“ Nous avons effectivement identifié certains grands thèmes qui nous paraissent essentiels parce que c'est aussi grâce à ces thèmes que l'on peut intéresser les entreprises et les particuliers sur nos différentes campagnes de levées de fonds. Nous avons donc identifié notamment tous les projets qui concernent la santé, la Smart City, la transition écologique et sociale, l'entrepreneuriat et la culture car notre territoire est riche de ces thématiques.”

Des relations qui s'équilibrent entre les financeurs et les financés

Les positions de financeur et de financé peuvent instaurer un déséquilibre dans la relation entre les deux parties prenantes. Aujourd'hui, ces rapports déséquilibrés tendent à disparaître au profit de relations plus horizontales et inclusives. **Environ sept répondants sur dix qui ont mis en place des approches systémiques travaillent de façon plus horizontale avec leurs parties prenantes.** En outre, un peu plus du tiers des fonds et fondations mettant en place une approche systémique déclarent prendre en compte le bien-être de l'ensemble des parties prenantes.

La prise en compte des expertises de chaque acteur est une composante essentielle. **De par leurs domaines de compétence et approches différentes, les fonds et fondations et leurs partenaires additionnent leurs connaissances et s'enrichissent mutuellement :**

“ Nous travaillons par exemple avec Carbone 4 sur la construction d'un certificat biodiversité. Cet acteur est plutôt un théoricien qui va développer une méthode. La question qui se pose est comment pouvons-nous devenir un acteur d'expérimentation de cette méthode sur le terrain ? Comment pouvons-nous avancer ensemble pour être beaucoup plus forts, en nous nourrissant l'un l'autre ?” (Fondation GoodPlanet)

Une fondation ou un fonds peut puiser dans l'expertise des porteurs de projets qui ont une connaissance fine du terrain, des problématiques, de ses acteurs et de leurs normes. A titre d'exemple, la Fondation Tara Océan s'appuie sur ces informations pour mener à bien ses projets sur un territoire donné :

“ Nous adaptions nos animations en travaillant avec des associations locales, sélectionnées auparavant par nos soins, afin d'identifier quelle est la meilleure manière d'aborder les sujets dans ce pays-là, quelle est la culture, quel est le niveau de connaissances, à quoi ces personnes, et notamment les scolaires, seront sensibles, comment est-ce que l'on va pouvoir les interpeller et travailler avec eux.”

Les fonds et fondations peuvent également s'appuyer sur l'expérience et les savoirs des porteurs de projets pour repenser leur stratégie ou leur mode de fonctionnement. Pour le Fonds L'Oréal pour les femmes, cela relève même du devoir des organisations philanthropiques :

“ Nous avons la responsabilité de travailler en collaboration avec nos partenaires. Au-delà des soutiens que nous apportons, nous cherchons aussi à apprendre de l'expérience de ces acteurs de terrain, à les écouter pour nous acculturer à leurs besoins et à leur réalité pour ensuite, si besoin, adapter nos stratégies et nos modes de fonctionnement. Par exemple, à l'aune de nombreux témoignages de structures, nous faisons désormais également des financements non fléchés.”

Les projets ou analyses à plus grande échelle demandent un travail de coordination plus important afin de faire remonter les expertises de terrain. La Fondation Macif a ainsi organisé des groupes de travail avec des porteurs de projets pour redéfinir leur stratégie :

“ Nous avons mobilisé l'Avise¹³ pour collaborer sur le montage d'un groupe de travail composé de différents acteurs de l'habitat des jeunes. Nous les avons rassemblés sans leur dire ce qu'ils ont à y faire, c'est à eux de nous dire quels sont leurs besoins et ce que nous, fondation, pouvons faire. A ce jour, cela fait trois fois qu'ils se retrouvent et le besoin exprimé porte autour des leviers d'influence de ces acteurs pour avoir plus d'impact. C'est donc sur ce sujet que nous allons travailler ensemble.”

Ce changement de relation entre les partenaires implique de passer d'une logique d'imposition sur ce qui doit être mis en place par les porteurs de projets à **une logique d'accompagnement et d'adaptation de l'accompagnement en fonction de leurs besoins.** Cette notion d'accompagnement figure au cœur de la philosophie de la fondation L'Accompagnatrice qui a choisi de prolonger la durée de ses financements pour éviter à ses porteurs de projet de passer leur temps à chercher des fonds :

“ En général, nous soutenons des projets au moins pendant deux ans. En effet, les porteurs de projets doivent se battre pour obtenir des fonds, parfois inférieurs à ce qu'ils ont demandé et à peine ont-ils obtenu ces fonds, qu'ils doivent se remettre à en chercher de nouveaux. Nous préférons au sein de L'Accompagnatrice, soutenir moins de projets avec des fonds plus importants et sur un temps plus long.”

13. Agence d'ingénierie pour entreprendre autrement

En effet, les appels à projets occasionnent une perte de temps considérable pour les porteurs de projets :

“ De plus en plus d’acteurs se plaignent des appels à projets parce qu’ils passent leur temps à remplir des demandes de subvention. Certains dirigeants et dirigeantes passent plus de la moitié de leur temps à faire cela. Les appels à projets sont différents, posent des questions différentes qu’il faut documenter et ne répondent pas aux mêmes exigences. Ces appels à projets mettent aussi en concurrence des acteurs, qui, au contraire, pourraient être complémentaires et coopérer.” (Crédit Coopératif)

C’est pour cette raison que la Fondation Macif réfléchit à mettre en commun ses appels à projets avec d’autres financeurs pour que les porteurs de projet aient moins de candidatures et de dossiers conséquents à préparer :

“ Avec [une autre fondation], nous avons pensé que cela pourrait être intéressant de travailler sur des dossiers de demandes de subventions communs plutôt que d’avoir des dossiers très différents pour faciliter la vie des porteurs de projets.”

Une fois sélectionnés, les projets font parfois l’objet d’un suivi. Les objectifs et critères peuvent être codéfinis comme le fait la Fondation UP sur certains projets ou parfois même définis par les porteurs de projets :

“ Sur l’évaluation, nous demandons [aux porteurs de projet] en début de projet de nous donner des critères méthode et de rendre compte sur les critères qu’eux ont décidé au moment du bilan.” (Fondation Macif)

Des financements plus adaptés et flexibles

La question **des financements plus adaptés et plus flexibles** se pose également dans une démarche de changement systémique : 48% des répondants à l’enquête ayant mis en place des approches systémiques disent agir dans ce sens. Ces financements plus adaptés font, entre autres, référence aux types de soutiens financiers. Souvent dirigés vers des projets, ces soutiens ignorent les frais de fonctionnement de la structure, essentiels au bon déroulement de l’action. **Encore en développement, ce type de soutien est mis**

en place par un fonds et fondations sur cinq appliquant l’approche systémique (20 %).

Un autre aspect important de ces financements plus adaptés est celui de **la durée de soutien**. C’est avant tout la nature de l’action qui devrait déterminer la durée d’un soutien. L’Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse ajuste ce temps en fonction du handicap qu’il prend en charge et qui diffère selon les projets :

“ Pour quelqu’un qui suit une scolarisation, se pose souvent la question du temps d’accompagnement. Par exemple pour un jeune qui aurait du mal à se déplacer, nous allons essayer de quantifier du temps d’instructeur de locomotion, c’est-à-dire quelqu’un qui va apprendre à se déplacer dans la rue avec la canne, avec les sons, les bruits qui sont repérés quand on traverse une route. Il lui faut 3 ou 10 séances par semaine, mais sur combien d’années ? Pour ceux qui sont plus handicapés, il va falloir plusieurs mois pour apprendre les gestes quotidiens. Par conséquent oui, la temporalité est vraiment liée au degré de handicap et à la personne.”

Ces projets à impact systémique requièrent la plupart du temps de travailler sur le long-terme. Deux répondants qui mettent en place des approches systémiques sur cinq financent des projets pluriannuels. Ces financements sur le long-terme concernent toutes les thématiques, par exemple celle de la jeunesse, qui anime le travail de la Fondation Janine Evain :

“ Nous suivons certains projets depuis plus de 10 ans. Nous voyons revenir d’autres projets année après année, que nous trouvons très intéressants. Nous avons décidé de renouveler les financements et parfois de les compléter. À partir du moment où l’on suit et l’on aide des jeunes, il est bénéfique de le faire sur plusieurs années.”

Dans son entretien, la Fondation Crédit Coopératif rappelle que ce temps long peut également servir *“d’effet de levier pour semer des bonnes graines le plus en amont possible des sujets.”*

Les projets sur le long-terme avec un impact systémique attirent mais ne sont pas pour autant déployés par l’ensemble du secteur qui doit faire face à certains obstacles. Le premier étant un budget limité, comme le souligne la Fondation Crédit Coopératif :

“ Il existe bel et bien une considération budgétaire. Notre budget étant limité, nous privilégions les projets susceptibles d’avoir un effet d’entraînement sur d’autres acteurs”.

Pour les organisations distributrices, il peut y avoir certaines réticences à rentrer dans un financement sur le long-terme avec des nouveaux porteurs de projets. Raison pour laquelle la Fondation Macif a préféré reconduire ses soutiens plutôt que de s’engager dès le début dans la durée :

“ Nous accompagnons les projets sur trois ans en réalité puisque nous reconduisons les soutiens lorsque le partenariat se passe bien. Le fait de les repasser devant le conseil d’administration chaque année nous permet de travailler en collaboration et de décider sur la base de bilans”.

Un suivi et un accompagnement plutôt qu’une évaluation

Pour évaluer le changement de système des actions soutenues, **l’approche systémique privilégie un suivi plus qualitatif et un accompagnement plutôt qu’une évaluation quantitative stricte. De nombreuses structures se tournent vers cette alternative (44 %)**. Une tendance qui se confirme dans les entretiens, comme en témoigne la fondation L’Accompagnatrice, présente tout au long du projet :

“ Je ne demande pas aux porteurs de projets un rapport en 18 pages et en 3 exemplaires. Ce que je fais c’est que pendant le montage du projet, je suis très en lien avec le porteur de projets sans l’envahir. J’envoie un mail pour prendre des nouvelles, et quand il s’agit d’un spectacle, j’essaie d’assister à une répétition et je vais toujours voir le spectacle. Après, j’ai une conversation avec le porteur ou la porteuse du projet, ou l’équipe, au cours de laquelle je leur demande quelles difficultés ils ont rencontrées et ce qui a particulièrement bien fonctionné.”

Selon la Fondation Lilian Thuram, ce type de suivi et d’accompagnement d’un projet repose sur **la confiance entre chaque acteur** :

“ Nous n’avons pas d’indicateurs mesurable. Nous évaluons plutôt au regard des retours que nous pouvons avoir et de la confiance que nous font des enseignants ou d’autres partenaires.”

Certaines fondations sont innovantes comme la Fondation Crédit Coopératif qui a développé une

évaluation de son propre impact. Au moment de leur changement de stratégie, ils ont décidé de remplacer l’évaluation des porteurs de projet par une évaluation de la fondation par les porteurs de projet. Derrière ce changement de paradigme et ce renversement d’angle de vue, la volonté affichée est d’améliorer l’accompagnement des porteurs de projet :

“ Nous avons fait le choix assez rapidement de ne pas chercher, compte tenu de la diversité des projets, à agréger un certain nombre d’indicateurs d’impact des projets que nous allons financer. Nous avons plutôt réfléchi à évaluer les effets que nous-mêmes, en tant que fondation, nous produisons sur les structures qu’on accompagne. Nous avons élaboré une théorie du changement avec trois dimensions à évaluer par les porteurs de projet : le renforcement de leur capacité d’agir, de leur capacité à coopérer et de la reconnaissance de leur structure ou projet.”

La poursuite des collaborations multipartites

Une autre composante essentielle de l’approche systémique est celle des collaborations multipartites. **Ces coopérations peuvent se faire de façon informelle ou s’inscrire dans une stratégie prédéfinie** :

“ En définissant les projets, nous définissons les axes et donc nous définissons les partenaires qui seraient les plus stratégiques, les plus pertinents. Cela permet de définir une vraie stratégie partenariale qui soit cohérente avec le métier et le fond, et pas l’inverse.” (Fondation GoodPlanet)

Travailler en collaboration avec d’autres fonds et fondations ou d’autres organisations du secteur lucratif ou public présente de nombreux avantages notamment sur **la mise en commun des compétences et des réseaux**. Dans le cadre de l’appel à projets de la Fondation Macif sur les mobilités solidaires en territoire rural, les compétences et le réseau du Cerema¹⁴, établissement public qui accompagne l’État et les collectivités territoriales sur les politiques publiques d’aménagement et de transport, ont pu être mis à profit des associations qui d’ordinaire n’en bénéficient pas :

14. Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement

“ Nous avons décidé de lancer un appel à projet commun avec le Cerema sur les mobilités solidaires en territoire rural. L'idée, c'est qu'il y ait un financement et un accompagnement de la Fondation Macif et un accompagnement technique du Cerema. Le résultat est qu'aujourd'hui des associations qui, normalement, n'ont pas cette expertise technique sur la question de mobilité dédiée aux collectivités territoriales puissent en bénéficier. De plus, une des exigences de l'appel à projets était d'avoir deux candidats : une association porteuse en partenariat avec une collectivité territoriale. Chacun de notre côté, le Cerema et nous-mêmes, nous avons mobilisé nos réseaux respectifs.”

Ce partage de connaissances peut s'avérer extrêmement utile pour enrichir l'analyse d'une problématique sociale ou environnementale et ainsi améliorer son action. En croisant les regards et perspectives d'autres acteurs qui travaillent sur ce sujet, la Fondation Université Côte d'Azur a augmenté son impact :

“ En fait, les chercheurs venaient nous voir, ou alors nous avons identifié des sujets, des projets et nous nous sommes rendu compte qu'en les mettant ensemble, cela pouvait décupler l'effet et créer de la connaissance, voire de la valeur pour le territoire.”

Bien qu'elles soient nécessaires, ces coopérations ne sont pas forcément simples à mettre en place, peu importe le type d'acteur. Une fondation ou un fonds sur cinq déclare avoir des difficultés à mettre en place des collaborations avec d'autres fondations en France du fait, par exemple, de l'individualisme de certaines organisations :

“ L'autre frein est que certaines fondations n'ont pas encore validé l'idée d'une collaboration à plusieurs, du partage des savoirs, des expériences et même des expertises. Mais on y travaille et cela vient petit à petit.” (Fondation L'Accompagnatrice)

Par ailleurs, 17 % des répondants au questionnaire expriment leurs difficultés à collaborer avec les pouvoirs publics.

Plusieurs freins ont été identifiés dans les entretiens à commencer par les temporalités différentes selon les acteurs. C'est par exemple le cas de certaines collaborations avec le monde de la recherche où le temps consacré aux réflexions et à la production de connaissance est

souvent plus long que celui de l'action philanthropique. Confrontée à cette difficulté, la Fondation Université Côte d'Azur souligne le fait qu'une bonne coordination peut prendre du temps :

“ Dès lors qu'on démultiplie légèrement les parties prenantes, forcément, cela génère des rythmes différents et il faut parfois un peu de temps pour que tout le monde se mette au diapason et s'accorde sur une stratégie et sur une manière d'aborder les choses.”

Un autre frein souvent mis en avant par les participants est le manque d'outils et de méthodes pour mener à bien ces coopérations. **En réponse à ce manque, des acteurs ont produit des supports dont la plateforme “Agir à la Racine” de l'Initiative collective Racines et le Guide méthodologique du Faire ensemble de La Fonda**¹⁵. Des initiatives très appréciées qu'il “est important de soutenir” selon la Fondation Crédit Coopératif. **Les espaces de dialogue informels entre organisations philanthropiques sont aussi cités comme solution à ce problème.**

Plusieurs se sont établis spontanément et ont, pour la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre-est, permis de créer des co-financements :

“ Il peut nous arriver de nous retrouver entre cofinanceurs. On va pouvoir échanger, dire : Tiens, tu as eu tel projet ? Qu'en penses-tu ? Moi, je vais le soutenir. Tiens, moi aussi, ». Et nous allons les soutenir ensemble en tant que mécènes.”

D'autres espaces de discussion informels se sont créés à l'initiation d'un ou plusieurs fonds ou fondations. C'est le cas du Collectif des Grantmakers ou des événements d'interconnaissance organisés par le Crédit Coopératif :

“ Nous avons réalisé assez souvent des mises en relation avec tel ou tel acteur qui ont pu déboucher ou pas, ou pas encore, vers des collaborations plus formelles. Nous avons aussi organisé des événements d'interconnaissance. Nous avons organisé au printemps dernier un séminaire animé par une structure spécialisée dans le processus de coopération pour mettre nos partenaires en situation à la fois de d'interconnaissance, d'introspection et d'identification, de complémentarité et de ce qu'ils pourraient faire ensemble.” ■

15. Guide méthodologique du Faire ensemble (fonda.asso.fr)

4.

ENJEUX & RÔLE DE LA PHILANTHROPIE

La philanthropie apparaît aujourd’hui comme une actrice à part entière de la vie publique puisqu’elle agit au cœur de la société sur laquelle elle s’appuie, tout en se mettant à son service. Une mise en perspective est nécessaire, afin d’évaluer la répartition de ses rôles et responsabilités.

Comme le montrent les résultats de cette 6^e édition, les actions de la philanthropie ont pris de l’ampleur depuis plus de vingt ans. La crise sanitaire de 2020 a démontré en particulier combien ces actions sont primordiales pour la société, comme par exemple l’Alliance Tous Unis contre le virus en 2020 réunissant l’AP-HP, l’Institut Pasteur et la Fondation de France, qui a permis de collecter près de 42 millions d’euros de dons pour aider les soignants, la recherche médicale, les personnes vulnérables et le secteur associatif, tant pour les besoins immédiats que pour les besoins à plus long terme. Ces transformations de la philanthropie s’opèrent dans un monde soumis à des défis sociaux et environnementaux croissants, et s’accompagnent d’une prise de conscience par le secteur quant à son rôle essentiel pour faire face à ces enjeux.

La philanthropie apparaît aujourd’hui comme une actrice à part entière de la vie publique puisqu’elle agit dans et pour la société. De quelle manière, cette place impacte-t-elle le rôle et les responsabilités des fonds et fondations ? La philanthropie peut-elle être (ou doit-elle être) “neutre” et cette neutralité est-elle viable et souhaitable alors qu’elle œuvre pour une société plus juste, plus solidaire et durable ? Comment le secteur associatif est-il impacté par les actions philanthropiques et surtout comment ces actions s’articulent-elles avec l’action publique ?

Cette quatrième partie aborde ces questions, devenues incontournables au sein du secteur des fonds et fondations français mais aussi européens, notamment des structures distributives, en s'appuyant sur les entretiens et le focus group réalisés au cours de l'enquête.

Quelle responsabilité pour la philanthropie en tant qu'actrice de la vie publique ?

Si la philanthropie a des responsabilités en tant qu'actrice de la vie publique, **il apparaît important de noter le caractère apaisant de celle-ci dans son action d'intérêt général.**

Malgré tout, les personnes interrogées soulignent combien peuvent être diverses les traductions et les déclinaisons de ce caractère apaisant. L'action des fonds et fondations au service de l'intérêt général implique de faire des choix, d'abord sur les causes soutenues, puis de savoir identifier qui l'on soutient, et enfin, comment l'on agit sur ces causes. Pour certains acteurs et actrices du secteur philanthropique, ces choix doivent être neutres alors que pour d'autres, cela revient à faire des choix politiques, au sens premier du terme, c'est-à-dire, qui ont une implication sur l'organisation de la société.

A propos de la neutralité, une fondation souligne que :

“ C'est une question importante parce qu'il s'agit de ne pas susciter d'hostilités, ni de prendre part à des controverses politiques. Ce n'est pas chose aisée que de respecter cette impartialité et cette neutralité, c'est un travail énorme.”

La neutralité renvoie, pour les personnes interviewées, au rôle d'intermédiaire entre plusieurs secteurs et acteurs/actrices, que la philanthropie peut incarner.

Pour d'autres, le choix politique s'impose de fait aux fondations :

“ Je pense que la neutralité n'existe pas à partir du moment où l'on fait le choix de soutenir une cause. Choisir d'aider l'éducation est politique. Choisir d'aider l'environnement est politique. La neutralité dans ne serait-ce que le choix des thématiques n'existent pas.” (Fonds L'Oréal pour les femmes)

Plutôt que des choix politiques, la responsabilité se pose en tant que rapport aux politiques publiques, puisque la philanthropie peut porter des solutions qu'elle aura au préalable pu expérimenter auprès des pouvoirs publics :

“ Ce n'est pas une question politique, c'est ce que l'on va porter pour le soumettre aux politiques, afin de proposer également des outils de décision.” (Fondation X)

L'initiative “Territoires zéro chômeur de longue durée”, initialement portée par ATD Quart Monde et soutenue par des fondations dès son origine et dans la durée, en est une parfaite illustration. Ces soutiens ont permis de démontrer l'efficacité du projet avant qu'il fasse l'objet d'une loi d'expérimentation en 2016, renouvelée en 2020.

Plutôt que des choix politiques ou une position de neutralité, les personnes interviewées s'accordent donc sur la dimension apaisante de la philanthropie puisque les choix des fonds et fondations sont guidés par l'intérêt général et par leurs missions sociales, ce qui les amène à chercher des solutions transformatrices et durables.

Le rôle fédérateur de la philanthropie pour développer l'action collective

Cette position apaisante permet aux organisations philanthropiques d'être **les intermédiaires privilégiés entre divers acteurs et de constituer ainsi une plateforme qui peut réunir tout le monde autour de la même table.** Selon certaines personnes interrogées, cette nécessité d'ouvrir le débat et de réunir divers acteurs relève même de leur responsabilité :

“ Nous avons un rôle de neutralité et d'inclusivité qui doit absolument être utilisé car les pouvoirs publics n'y arrivent pas, l'entreprise n'est pas dans son rôle et la société civile ne parvient pas à l'exprimer. Par conséquent, le philanthrope est un point d'entrée fondamental. Cela veut aussi dire que nous avons une responsabilité sociale de plus en plus évidente.” (Fondation Demeter).

Grâce à leur action au sein de la société, **les fonds et fondations sont régulièrement en lien avec des interlocuteurs variés : les associations et plus généralement les acteurs de la société civile**

qu'elles accompagnent, **les pouvoirs publics et les entreprises** avec qui elles échangent ou mettent en place des collaborations. Ainsi, pour le fonds de dotation Après Demain, ces interactions, en ce qui le concerne avec des collectivités locales, l'ouvrent à tout un réseau d'acteurs sur le territoire sur lequel il agit :

“ *Nous sommes aussi en relation avec les collectivités locales. Par exemple, nous participons à l'émergence de la fondation territoriale Loire-Atlantique dans laquelle je sié debate au comité exécutif. Cela nous permet ainsi de créer d'autres liens avec les acteurs du territoire.* ”

Ces réseaux sont par la suite mis à disposition des porteurs de projets pour enrichir leurs réflexions et leurs actions sur le terrain. Des mises en relation qui peuvent s'avérer fructueuses lorsque deux univers complémentaires se rencontrent et se nourrissent :

“ *Lorsque nous travaillons avec International Humanitarian Studies Association qui regroupe des chercheurs, nous prenons soin de les mettre en relation avec des praticiens pour connecter la recherche et la pratique.* ” (Fondation X).

Les organisations philanthropiques favorisent également ces mises en relation entre les associations soutenues. Selon la Fondation Pierre Bellon, ces rencontres sont essentielles puisqu'elles permettent de créer un premier contact et des liens interpersonnels entre les porteurs de projets :

“ *Pour ce qui concerne l'enjeu de la mise en relation, il y a un côté très relationnel qui est important. Lorsque j'appelle une autre fondation qui pourrait se révéler complémentaire à notre action, c'est parce qu'il existe un lien personnel, soit direct, soit indirect, qui permet de rentrer en contact de manière simple et rapide. Nous essayons donc de créer ce type de relation entre les dirigeants des associations que l'on accompagne et cela permet d'imaginer ou de faciliter beaucoup de choses.* ”.

Ces temps d'échange peuvent aussi avoir pour ambition de créer des collaborations entre les porteurs de projets :

“ *Nous faisons un maillage des associations qui nous appellent « La tour de contrôle du lien social. ». Nous les faisons travailler ensemble. Nous proposons à certains de leurs dirigeants*

ou dirigeantes un groupe de pairs apprenants 4 jours par an, animé par un animateur de l'ESS qui vient leur apporter de l'expertise, animer leur coopération discuter et faire des ateliers de codéveloppement pour qu'ils travaillent sur des sujets transverses, qu'ils ont eux-mêmes définis. ” (Fonds de dotation Après Demain)

Ces collaborations sont de plus en plus pensées en amont notamment pour associer des structures avec des compétences complémentaires. A titre d'exemple, la Fondation AlphaOmega encourage les coopérations entre des associations de diverses tailles :

“ *Nous essayons de voir comment on peut faire des collaborations entre nos associations, on va dire « cœurs », qu'on accompagne sur le long terme et d'autres petites associations qui ont des actions complémentaires aux nôtres ou qui apportent la possibilité d'élargir la cible.* ”

Enfin, collaborer et coconstruire les projets, que soit avec des porteurs de projets ou au sein de la philanthropie, apparaissent essentiels pour mener des actions transformatrices. Les collaborations entre tous les acteurs d'un écosystème sont par ailleurs centrales dans les approches systémiques.

Rendre visible l'action de terrain pour insuffler des changements profonds

Par la position d'intermédiaire de la philanthropie et sa vision globale des actions mises en œuvre par le secteur associatif, les personnes interviewées insistent sur le **rôle et même la responsabilité des fonds et fondations de rendre visible les actions de terrain et ainsi sensibiliser sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.** Les structures soutenues ou partenaires n'ont pas toujours le temps, ni les moyens de rendre visible leurs actions et leur utilité :

“ *Il y a des solutions sociales insoupçonnées et d'excellente qualité qui émergent du monde associatif et qui résolvent parfois des problèmes que ni le privé ni le public n'ont réussi à résoudre. Par conséquent, nous devons déjà à minima porter à la connaissance du grand public, ces solutions efficaces qui émergent du terrain.* ” (Fondation Alpha Oméga).

Par exemple, la Fondation GoodPlanet **met en avant des projets soutenus et peut même les aider à obtenir des soutiens complémentaires et à se développer** :

“ Nous identifions et nous donnons de l’ampleur à des projets de structures locales. Via notre “marque” et notre capacité à accéder à des fonds, que ce soit par de la finance carbone ou par du mécénat environnemental, cela nous permet de donner de l’ampleur à certains de ces projets.”

Cette responsabilité de rendre visible les actions des associations se décline auprès de différents publics, que ce soit auprès de l’ensemble de la société ou auprès des pouvoirs publics, comme en témoigne la Fondation AlphaOméga :

“ Nous sommes souvent sollicités par les pouvoirs publics pour remonter l’expérience du terrain et l’impact des associations. Elles accompagnent 400 000 jeunes défavorisés en grande difficulté scolaire. Ces associations couvrent un cinquième des deux millions de jeunes issus de milieux modestes en grande précarité scolaire donc à risque de décrochage scolaire et le grand public ne sait absolument pas ce qu’elles font (...). Il faut faire remonter ce qui se passe sur le terrain, qui a un impact insoupçonné.”

Les entretiens révèlent toutefois des tensions quant à cette responsabilité de rendre visible les actions de terrain. Pour certaines structures, il faut mettre en avant les porteurs de projets, avant ce que fait la fondation :

“ On ne communique pas sauf s’il y a un intérêt pour les associations partenaires” (Fondation Pierre Bellon).

Pour d’autres, il est important aussi de montrer le rôle des fonds et fondations, et donc de communiquer également sur leur place dans les initiatives.

Une autre tension citée par plusieurs personnes interviewées est liée aux sollicitations que peut générer une communication par les fonds et fondations :

“ C’est parfois compliqué de s’exposer et d’avoir de la visibilité, car dès que l’on s’expose, nous sommes immédiatement très sollicités. Et parfois, nous aurions envie d’aller plus au-devant, de rencontrer des gens, des porteurs de projets etc. Mais c’est un peu difficile de le faire

parce qu’ensuite, on va revenir vers nous pour nous demander des soutiens alors que nous n’avons pas toujours les moyens.” (Fonds de dotation Chœur à l’ouvrage).

En rendant visibles les actions de terrain, la philanthropie **joue un rôle dans les changements de regards et de mentalités sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux**, indispensables pour transformer durablement et en profondeur la société pour qu’elle soit plus inclusive et plus juste.

L’action philanthropique complémentaire de l’action publique

Acteur de l’intérêt général, le secteur de la philanthropie s’est longtemps demandé quelle place occuper vis-à-vis des pouvoirs publics et comment articuler ses actions avec les politiques publiques. Les entretiens et le focus group ont fait ressortir **deux grandes positions : celles de laboratoire d’expérimentations et de partenaire des pouvoirs publics**.

Tout d’abord, les actions menées ou soutenues par les acteurs philanthropiques peuvent constituer de véritables laboratoires de politiques publiques. **Certaines initiatives peuvent être reprises par les pouvoirs publics** comme l’initiative “Territoires zéro chômeur”, citée précédemment (page 45), ou être des sources de réflexion pour l’action publique, comme

“ les études sur la pauvreté de la Fondation Caritas ou le rapport annuel sur le mal logement de la Fondation Abbé Pierre qui sont des rendez-vous attendus extrêmement puissants, retenus par les parlementaires, avec une action sociale et politique importante.” (Fondation Bettencourt Schueller)

Par ailleurs, les fonds et fondations peuvent se permettre **de prendre plus de risques notamment dans le choix et le soutien de projets moins consensuels ou dont les résultats sont incertains** :

“ La philanthropie a la responsabilité morale de répondre à des enjeux qui restent trop peu (ou pas) traités par les gouvernements dont la vocation n’est pas de prendre des risques avec l’argent public.” (Institut Pasteur).

Cela ne veut pas dire pour autant que l'action philanthropique vient se substituer à l'action publique, notamment sur les sujets qui relèvent de la responsabilité d'une politique publique. **Son action s'inscrit bien en complémentarité.**

Les fonds et fondations travaillent également de pair avec les pouvoirs publics en coconstruisant et en accompagnant ensemble des projets. Des partenariats émergent à toutes les échelles, notamment régionale ou plus locale :

“ *Les pouvoirs publics aujourd'hui apprécient les partenariats public-privés, donc nous sommes généralement bien accueillis. Avec la Région en particulier, nous partageons nos instructions, nous échangeons sur les projets, nous partageons les comptes rendus et nous pouvons cofinancer des projets ensemble. Mais c'est plus une question de personnes qui ont envie de travailler ensemble qu'une volonté politique assumée.*” (Fonds de dotation Après Demain).

Comme soulignée par une fondation, il faut néanmoins faire attention à conserver son indépendance dans ce type de collaboration :

“ *Que cela signifie-t-il d'être en même temps indépendant et l'associé des pouvoirs publics ? C'est apprendre à gérer cette relation où, en tant qu'acteur, on va être présent aux côtés des pouvoirs publics pour mettre en place des plans de réponse aux catastrophes, d'aide en cas d'attaque et de crise, tout en gardant notre indépendance opérationnelle totale pour agir et faire selon nos propres principes.*”

Des enjeux de cohérence en miroir des responsabilités et du rôle de la philanthropie

Si la philanthropie en tant qu'actrice de la vie publique revêt différents rôles et responsabilités, cela se lie étroitement à des enjeux de cohérence.

L'engagement de la philanthropie en faveur de intérêt général implique une congruence entre ses actions, ses rôles et son mode de fonctionnement, que ce soit en interne ou vis-à-vis de ses parties prenantes externes.

Cette question de la cohérence est partagée par l'ensemble des personnes interviewées, sou-

vent évoquée comme la **nécessité d'avoir une certaine exigence**, “d'être à la hauteur” des enjeux sur lesquels la philanthropie intervient. La recherche de l'alignement entre ses pratiques et ses valeurs peut prendre des formes différentes selon que la fondation ou le fonds est issu d'une entreprise, selon les types de ressources (dons, legs, revenus financiers) ou encore selon les moyens financiers et humains.

Se former et sensibiliser en interne à des enjeux sociaux et environnementaux est une façon de répondre à cet enjeu de cohérence :

“ *Sur les éléments “environnement”, “égalité femmes-hommes”, “diversité”, il s'agit de bien comprendre la société dans laquelle nous travaillons, il faut donc que l'on se forme et que l'on intègre ces enjeux dans notre fonctionnement et dans nos choix.*” (Fondation Bellon).

Mesurer l'impact des actions des fonds et fondations et le rendre public permettent de prendre du recul sur ses actions et incitent à rechercher cet alignement entre valeurs et pratiques :

“ *Pour moi, plus on s'oblige à mesurer l'impact et plus on s'oblige à le publier, plus on se dirige vers la cohérence sous-tendue par la transparence. Je pense que montrer nos résultats nous oblige à être cohérent. Et c'est très vertueux.*” (Fondation Demeter).

Le fait d'être issu d'une entreprise implique **un alignement à la fois avec les valeurs d'intérêt général et les valeurs de l'entreprise**, ce qui peut être facilité dans le cas d'entreprises fortement engagées sur des questions environnementales et sociales :

“ *La question de la cohérence est essentielle. Nous avons effectivement pris ce parti d'un plus grand alignement, même s'il était assez historique, avec la vision et la stratégie d'entreprise, dans ce qu'elle a d'enrichi aujourd'hui sur des positionnements environnementaux et sociétaux. Aujourd'hui, nous considérons que les entreprises sont des acteurs incontournables pour l'évolution de la société et pour lutter contre les dérèglements en tous genres. Cela passe de façon évidente par le véhicule de la philanthropie. A nos yeux, la question de la congruence et de la cohérence est effectivement essentielle.*” (Fonds L'Oréal pour les femmes)

Pour d'autres entreprises, atteindre la cohérence est un défi qui demande du temps et d'assumer de venir justement d'une organisation lucrative :

“ *En tant que fondation d'entreprise, nous essayons d'être le plus cohérent possible mais nous ne le sommes pas toujours puisque nous avons une activité industrielle. Nous ne nous cachons pas derrière le fait qu'il y a la philanthropie d'un côté et une activité économique de l'autre. Au contraire nous essayons de faire travailler ces deux activités ensemble. En tant qu'entreprise philanthrope, nous devons assumer que nous ne sommes pas toujours complètement cohérents et nous devons tendre vers l'alignement et intégrer l'intérêt général à part entière dans notre fonctionnement. Si l'on veut défendre des causes sociétales à travers la philanthropie, il faut en être convaincus et assumer nos choix.*” (Fondation Léa Nature).

La cohérence est également une question qui se pose dans **la relation aux porteurs de projets sur la manière de créer une relation équilibrée**, qui ne soit pas dominée par la question du financement apportée par les fondations ou fonds :

“ *Je passe mon temps à imaginer comment créer une relation qui ne soit pas dans un rapport de domination. Par conséquent, comment proposer des choses où les porteurs de projets ne vont pas uniquement acquiescer ?*” (Fonds de dotation Chœur à l'ouvrage).

Comme décrit précédemment (page 36), les approches systémiques mettent justement l'accent sur des relations horizontales entre financeurs et financés, approches de plus en plus mises en œuvre dans le secteur.

La cohérence se pose enfin quant aux placements financiers des fonds et fondations, question épi-

neuse pour certains fonds et fondations, car il s'agit de **trouver l'équilibre entre les moyens nécessaires pour trouver les placements congruents tout en continuant à réaliser ses missions sociales** :

“ *Lorsque l'on a une dotation importante et que le modèle économique est basé sur des rendements, si l'on veut donner plus, ce sont des vraies questions de choix, de support. Cela demande des moyens financiers importants pour avoir les équipes ou les prestataires extérieurs qui vont analyser ce qu'il y a dans un portefeuille, avec parfois des fonds de fonds et personne ne sait ce qu'il y a dedans. Des moyens financiers qui ne vont pas aller à telle ou telle action. Ce sont donc des questions extrêmement techniques et d'arbitrage.*”

Cependant, les personnes interviewées s'accordent à souligner l'importance de la question de la cohérence des placements financiers car

“ *on ne peut “pas avoir une attitude schizo-phrène” en ayant d'un côté le maximum de rendements des investissements et de l'autre vouloir réparer. C'est extrêmement compliqué, cela demande du temps, de l'énergie, du savoir-faire. Néanmoins, entre ne rien faire et fermer les yeux, il y a un bout de chemin.*” (Fondation Caritas)

Finalement, il ressort de cette enquête que les fondations et les fonds tendent tous vers un alignement de leurs pratiques avec leurs valeurs, à des rythmes et selon des angles différents. **Cet alignement est essentiel et nécessite à la fois un travail et une prise de recul continus sur ses propres pratiques.** Il s'agit donc de trouver un équilibre entre cette recherche de congruence et la poursuite opérationnelle des actions d'intérêt général des fonds et fondations. ■



CONCLUSION

Etat des lieux de la philanthropie en France aujourd'hui

Vingt ans après la première édition de l'enquête nationale sur les fondations et les fonds de dotation, cette sixième édition démontre que **le dynamisme du secteur constaté précédemment ne fléchit pas : en 2022, l'on dénombre plus de 5 300 fonds et fondations en activité**, avec une croissance portée avant tout par les fondations abritées et les fonds de dotation. **Le poids économique du secteur reflète également ce dynamisme avec 40 milliards d'euros d'actifs et près de 15 milliards de dépenses** pour l'intérêt général, et un rythme de croissance soutenu : +8 % par an pour les actifs et pour les dépenses.

Derrière ces indicateurs généraux, se trouve une diversité d'acteurs et d'actrices œuvrant pour l'intérêt général. **Si les particuliers et les familles sont toujours les principaux fondateurs, à l'origine de la moitié des organisations philanthropiques, les entreprises sont de plus en plus présentes dans les fondations et les fonds.** En effet, alors qu'une structure philanthropique sur cinq créée avant 2010 comptait une entreprise parmi ses fondateurs, depuis 2020 il s'agit d'une structure sur trois : ceci témoigne clairement d'un engagement plus fort des entreprises pour l'intérêt général, notamment depuis la crise sanitaire et sociale Covid-19.

L'action sociale reste le premier domaine d'intervention des fonds et fondations avec un quart des structures philanthropiques menant leurs activités dans ce champ, et représente en 2021 40 % des dépenses du secteur. La place prioritaire de l'action sociale mise en évidence dans cette édition reflète la mobilisation de la philanthropie pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et sociale survenue en 2020. Si les arts et la culture, la santé et l'éducation restent des domaines d'intervention importants

pour les fondations et les fonds, l'environnement est un domaine de plus en plus présent dans les créations récentes.

Cette édition met également en évidence **l'intervention plus territorialisée des fonds et fondations**. En effet, plus de la moitié d'entre eux agissent aux échelons départementaux et régionaux et plus d'un sur trois agit à l'échelon local.

Du point de vue des stratégies des fonds et fondations, celles-ci sont élaborées de façon variée, selon les moyens disponibles, allant de la connaissance empirique à la mobilisation de travaux scientifiques. **Un enseignement important de cette édition est le recours à une approche systémique dans la moitié des structures répondantes**. Si ces approches qui cherchent à agir de façon holistique et durable sur les enjeux sociétaux ne sont pas récentes, elles se formalisent de plus en plus au sein de la philanthropie. Ces approches sont largement utilisées d'un point de vue méthodologique pour comprendre et analyser les enjeux sur lesquels les fonds et fondations agissent, mais aussi en instaurant des relations plus horizontales, basées sur la confiance, avec les porteurs de projets ou encore par des financements plus flexibles et de long terme.

Enjeux et perspectives

Les entretiens et le focus group menés dans cette édition mettent en évidence les réflexions en cours dans le secteur, en France mais également en Europe, sur la place et les responsabilités de la philanthropie dans le contexte socio-politique actuel. **La philanthropie apparaît ainsi comme actrice de la vie publique, qui agit dans et pour la société**. Dès lors, la philanthropie est-elle et doit-elle être "neutre" ? A cette notion de neutralité, les personnes interrogées privilégient la notion d'une action apaisante de la philanthropie car elle porte des fortes valeurs pour une société

plus juste, plus solidaire et durable. Cette place spécifique de la philanthropie renvoie à certains rôles et responsabilités lui étant liés. Elle apparaît ainsi comme **fédératrice de différents types d'acteurs, notamment par sa capacité à faciliter et mettre en place des collaborations**. La philanthropie, par cette place fédératrice, peut rendre visible les actions de terrain **et participer aux changements de regards et de mentalités indispensables à la transformation durable et profonde sur les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux actuels**.

Une autre dimension importante analysée dans l'étude est le rapport de la philanthropie avec les pouvoirs publics : quelle place occuper et comment articuler les actions philanthropiques avec les politiques publiques ? D'une part, la philanthropie apparaît toujours comme **lieu privilégié pour les expérimentations, notamment par sa capacité à prendre des risques et à agir dans le temps long**, expérimentations qui peuvent ensuite être reprises par les pouvoirs publics. D'autre part, **la philanthropie et les pouvoirs publics collaborent de plus en plus, par la coconstruction et l'accompagnement conjoint de projets, et ceci à différentes échelles**.

Ces rôles et responsabilités renvoient à des enjeux de cohérence des organisations philanthropiques, tant en interne qu'à l'externe. Les acteurs et actrices du secteur s'interrogent sur la façon **d'aligner leurs valeurs avec leurs pratiques**. Il peut s'agir de se former en interne aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux, de rechercher plus de transparence et de cohérence dans les placements financiers ou encore d'établir des relations plus horizontales et de confiance avec les parties prenantes, notamment avec le monde associatif. Si l'alignement entre les actions et les valeurs relève d'un parcours continu de réflexion sur son propre fonctionnement, cette enquête montre que les fonds et fondations partagent une recherche de congruence à toutes les échelles. ■

La Fondation de France, premier réseau de philanthropie en France

Chacun de nous a le pouvoir d'agir pour l'intérêt général. Cette conviction est, depuis plus de 50 ans, le moteur de la Fondation de France. Chaque jour, elle encourage, accompagne et transforme les envies d'agir en actions utiles et efficaces pour construire un monde plus apaisé, solidaire et durable. La Fondation de France a développé un savoir-faire unique, en s'appuyant sur les meilleurs experts, des centaines de bénévoles et des milliers d'acteurs de terrain, dans tous les domaines de l'intérêt général : aide aux personnes vulnérables, recherche médicale, environnement, culture, éducation... Avec les 977 fondations qu'elle abrite, elle soutient chaque année plus de 12 000 initiatives prometteuses et innovantes, en France et à l'international. Indépendante et privée, elle agit grâce à la générosité des donateurs.

Retrouvez les études de l'Observatoire de la philanthropie
sur **[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)**